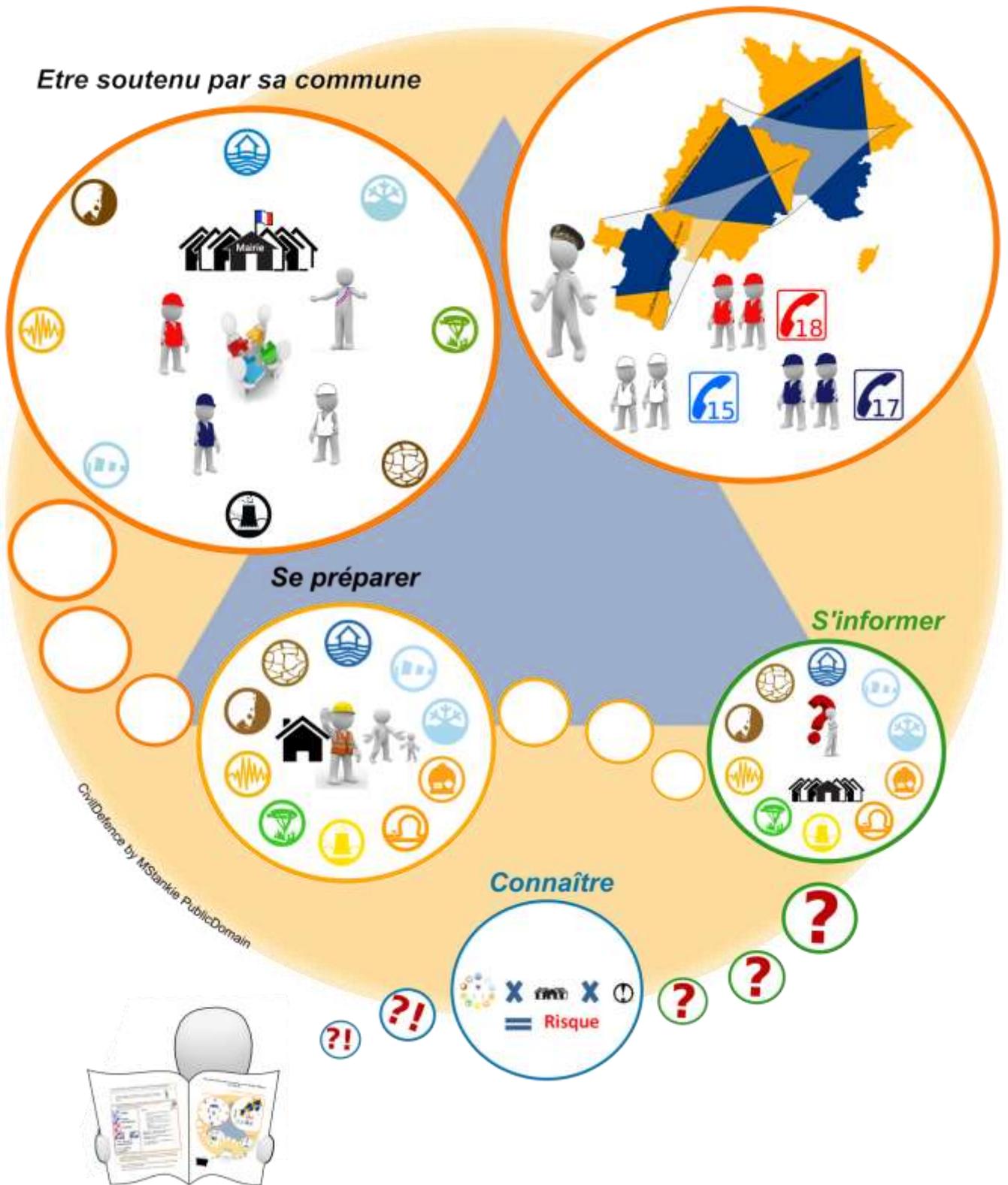


Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Etre soutenu par les autres niveaux de l'Etat



Connaître, comprendre, se préparer et réagir en cas d'événements exceptionnels pour résilier

Commune d'Urbeis

Septembre 2017





Document réalisé sous la tutelle conjointe de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé (CCVVILLE) et du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) dans le cadre d'un stage de fin d'étude. Ce projet, encadré par M. Jean Marc RIEBEL (Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et Maire de Saint-Maurice) et M. François SCHWETTERLE (Risk Manager et responsable de la maîtrise des risques à la direction générale du SDEA) avec la contribution des stagiaires SAHMANOVIC Vildana et LACOMBE Sylvain, s'inscrit dans la démarche de mise en place d'un territoire résilient. Nous remercions également l'ensemble des personnes ayant contribuées à ce projet : l'ensemble des communes de la Communauté de Communes pour le temps accordé et l'investissement dans le projet, l'ensemble du personnel des structures porteuses ayant permis le bon déroulement du projet, et également les personnes extérieures ayant contribués à ce projet.

Nous vous invitons à remplir le formulaire ci-dessous et à indiquer les modifications par l'établissement de la date de modification (et l'inscription des pages modifiées)

DICRIM de la commune de URBEIS.....

Lu et approuvé par le Maire avant mise à disposition et diffusion à la population :

M. Remy ANTOINE-GRANDJEAN

Maire d'URBEIS.....

Fait le : 11 / 12 / 2017 à URBEIS

Signature du Maire et tampon de la Commune :



Date et version	Modifications apportées (citer les pages)
Septembre 2017_V1	Création (toutes)
Décembre 2017	Approbation du document par le Conseil Municipal



RISQUES, ALEAS, ENJEUX, VULNERABILITE, DE QUOI PARLE-T-ON ET QUEL LIEN ENTRE CES NOTIONS? 4

LA GESTION DES RISQUES, UN PARCOURS DE LA PREVENTION A LA REACTION OPERATIONNELLE ORGANISEE AUX DIFFERENTES ECHELLES D'ORGANISATION TERRITORIALES 8

La prévention	9
La prévention, par l'aménagement	9
L'information des populations.....	10

La réaction aux crises : une gestion adaptée en moyens à chaque situation	12
L'organisation des secours.....	12
Le rôle de la commune	13

L'ALERTE : INFORMER D'UNE SITUATION EXCEPTIONNELLE ET POTENTIELLEMENT DANGEREUSE 16

L'état d'alerte	16
L'alerte et le signal d'alerte	16
L'alerte.....	16

S'INFORMER SUR LES EVENEMENTS 18

Suite à une alerte (Temps de crise)	18
Au quotidien (suivi de situation)	18
Alerte météo de vigilance.....	19
Vigilance Crue.....	21

LES DIFFERENTS ALEAS PRESENTS SUR LA COMMUNE 1

Diagnostics des aléas.....	23
-----------------------------------	-----------

Le citoyen premier acteur de la sécurité civile : reconnaître les situations et agir lors d'événements pour assurer sa propre sécurité et celle de son entourage. Erreur ! Signet non défini.

Prévoir sa mise en sureté	27
----------------------------------------	-----------

.....	29
--------------	-----------

LE RETOUR A LA NORMALE SUITE A UN EVENEMENT 52

Le retour à la normale	52
Les assurances	52

LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE 54



Commune d'Urbeis



Risques, aléas, enjeux, vulnérabilité, de quoi parle-t-on et quel lien entre ces notions?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), vise des situations exceptionnelles lors des quelles, la manifestation d'un aléa entraîne la concrétisation d'un risque majeur pouvant aboutir à une catastrophe. Lors de laquelle, les enjeux vulnérables et exposés à l'aléa sont impactés et nécessitent une prise en charge particulière résultant de la perturbation importante du territoire basculé dans une crise.

Le risque majeur

La notion de risque majeur est directement liée à l'ampleur des événements attendus. En effet, ces événements ont une probabilité faible de survenue mais à *contrario*, les dommages attendus sont très importants et les victimes potentielles nombreuses. Ce risque est pris en compte sur un territoire donné.

" Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes
- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement. "

Géorisque, Définition générale du risque majeur, consulté le 30/06/2017.

Le territoire

Le territoire correspond à un espace défini par la cohérence de systèmes sociaux régissant et organisant la production, les échanges et interactions en son sein. Cette organisation sous-entend donc différentes entrées qui peuvent être analysées séparément ou conjointement. La prise en compte d'une multitude d'entrées différentes pousse à un développement plus durable.

Le domaine des risques n'échappe pas à cette problématique territoriale. En effet, un bassin de risques est identifiable sur un territoire concerné par les mêmes problématiques d'aléas et d'enjeux par exemple. Cependant, ce territoire pourra varier des espaces considérés pour la gestion des risques, l'organisation des moyens et de la réponse aux événements majeurs. Ainsi, les risques sont étudiés à l'échelle de bassin de risques et leur gestion s'effectue selon ces bassins. En adéquation, l'organisation de la réponse des gestionnaires passe par une prise en compte de l'organisation des moyens et enjeux aux différentes échelles (communale, départementale, zonale, nationale...cf, l'organisation des secours en France).



La catastrophe

La manifestation de l'aléa sur le territoire peut entraîner des dégâts important. La situation de catastrophes est liée à la nature et la quantité de dégâts occasionnés par l'événement. Afin de faciliter la représentation de ces dégâts, une échelle de dommages associe en fonctions des victimes et dommages une classification spécifique.

Tableau de classification, d'après le ministère de l'écologie et du développement durable.

Classes	Dommages humains	Dommages matériels
Incident	Aucun blessé	Moins de 0,3 M€
Accident	1 ou plusieurs blessés	Entre 0,3 M€ et 3 M€
Accident grave	1 à 9 morts	Entre 3 et 30 M€
Accident très grave	10 à 99 morts	Entre 30 M€ et 300 M€
Catastrophe	100 à 999 morts	Entre 300 M€ et 3 000 M€
Catastrophe majeure	1 000 morts et plus	3 000 M€ et plus

La crise

La crise est une période exceptionnelle durant laquelle le système habituel est fortement perturbé. L'on différenciera une gestion de l'urgence, de la gestion de crise. En effet, l'urgence implique un contexte particulier pour des moyens propres à ces problématiques. Hors la crise perturbe une diversité de systèmes et entraîne un désordre conséquent, pouvant impacter la gestion des systèmes d'urgences.

L'occurrence

Elle est la manifestation d'un événement, chaque occurrence d'un événement se différenciera principalement par l'intensité du phénomène et les dégâts engendrés.

La période de retour

Elle représente le nombre d'années séparant deux phénomènes d'intensité équivalente ou dont l'intensité du second a dépassé celle du premier.

La probabilité d'occurrence dans une année d'un phénomène est liée à la période de retour, en effet il s'agit de l'inverse de la période de retour. Ainsi vous pourrez entendre parler d'événements centennaux, ceci signifie que l'événement à une probabilité de 1/100 de se produire chaque année.

Tableau d'exemple de probabilité d'occurrence

Nom	Probabilité d'occurrence (par année)
Décennal	1/10
Centennal	1/100
Millénal	1/1000



L'aléa, les enjeux, la vulnérabilité, et le risque : précisions

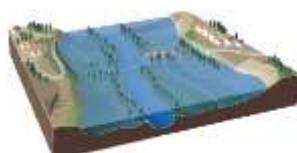
L'aléa

Il représente l'élément perturbateur et sa manifestation peut engendrer une catastrophe. Les différents aléas sont connus avec une précision différente basée sur les connaissances historiques et la modélisation.

Exemple : les inondations



Par ruissellement



Par débordement

La vulnérabilité

Elle traduit la fragilité des enjeux à un aléa. Un même enjeu peut être vulnérable de plusieurs façons.

Elle est également définie par la résilience de l'enjeu. Il s'agit de la capacité de l'enjeu à se rétablir après une perturbation liée à un ou plusieurs aléa(s).



Les enjeux

Ils définissent la valeur du territoire et sont ainsi extrêmement divers. Dans le cadre d'une catastrophe, l'Homme et les structures nécessaires à la vie sur le territoire sont les principaux enjeux en termes de valeur accordée.

Le risque

Il est la représentation sur un territoire, de l'exposition d'enjeux ayant une importance et étant vulnérables à un ou plusieurs aléa(s).

Remarques

Certains éléments du territoire peuvent reprendre plusieurs composantes. Par exemple une conduite assurant le transport de GAZ est un aléa compte tenu de la possibilité d'incident ou d'accident. Cependant, elle est également un enjeu énergétique (voir économique) majeur pour le territoire.

De plus, dans certains cas un enjeu affecté par un aléa peut devenir lui-même un aléa complexifiant la situation. De part cette nouvelle perturbation, la vulnérabilité des enjeux exposés peut évoluer et potentiellement accentuer le péril.

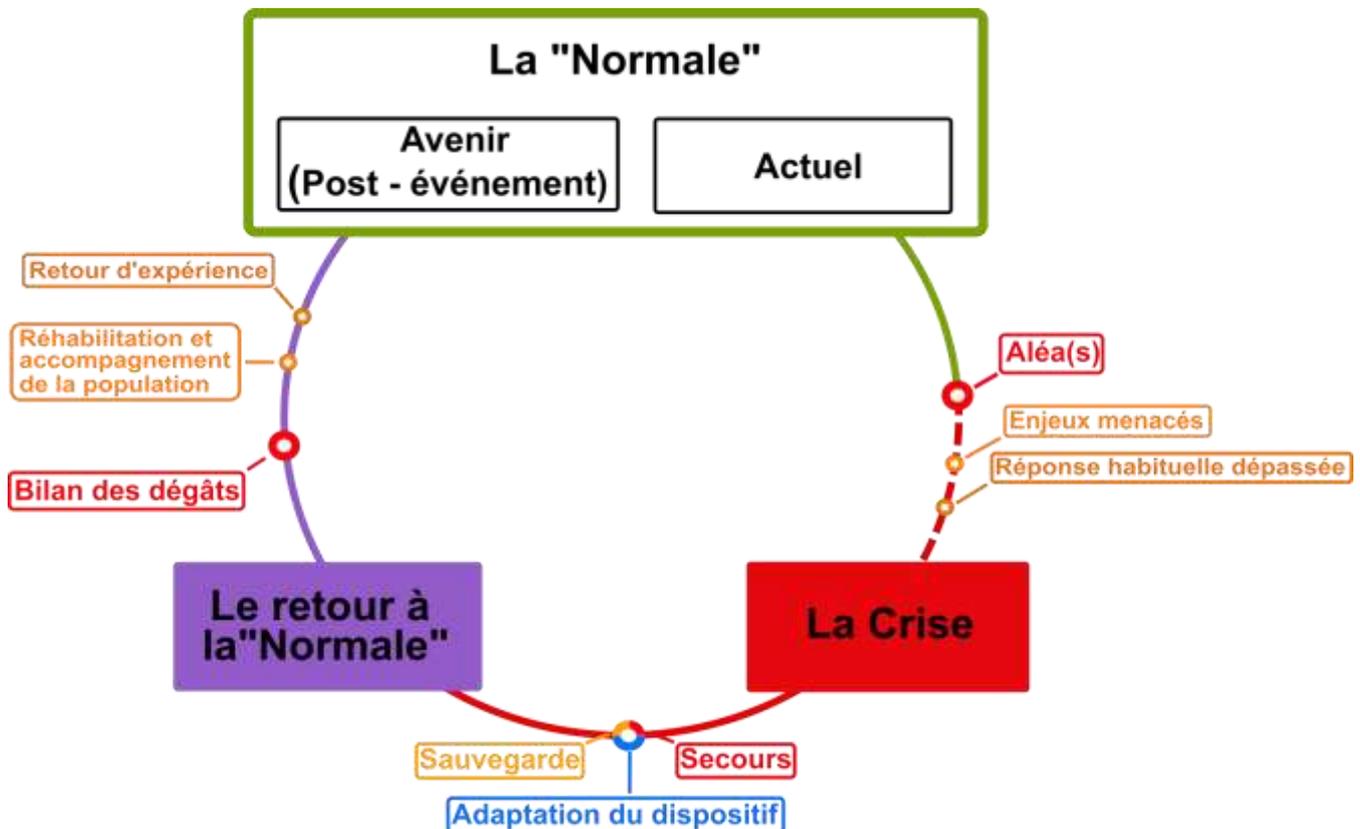
Pour aller plus loin : <http://www.georisques.gouv.fr/definition-generale-du-risque-majeur>



La vie avec les risques majeurs

La vie sur un territoire exposé à un ou plusieurs risques est rythmée par ces risques. L'objectif des gestionnaires demeure la régulation des risques et des crises pour en limiter les effets afin de conserver le contexte considéré comme normal. Cependant, chaque manifestation d'aléa engendre des apprentissages et des adaptations.

En effet, la manifestation des aléas pourra entraîner des bouleversements temporaires ou à longs termes. Ainsi, le territoire sera marqué par un avancement d'un état initial à un état proche de l'état initial mais tenant compte de l'expérience vécue pour s'adapter au risque et augmenter la résilience du territoire. Cette adaptation peut se traduire, dans le cas d'une inondation, par la prise en compte d'une rehausse de la limite des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) dans l'aménagement des futurs enjeux.



Le cycle : Normale, Crise, retour à la Normale

La sauvegarde : mesures prises par la commune pour assister la population

Le secours : mission de la compétence des Sapeurs-Pompiers pour secourir les personnes en danger.

L'adaptation du dispositif : pour coller à la situation et rendre la planification adaptée à l'événement spécifique.

Le bilan des dégâts : connaître l'ampleur des dommages (publics et privés)

La réhabilitation : remise en état.

Le retour d'expérience : se souvenir de l'événement et en tirer un maximum d'enseignements.



La gestion des risques, un parcours de la prévention à la réaction opérationnelle organisée aux différentes échelles territoriales.



La prévention

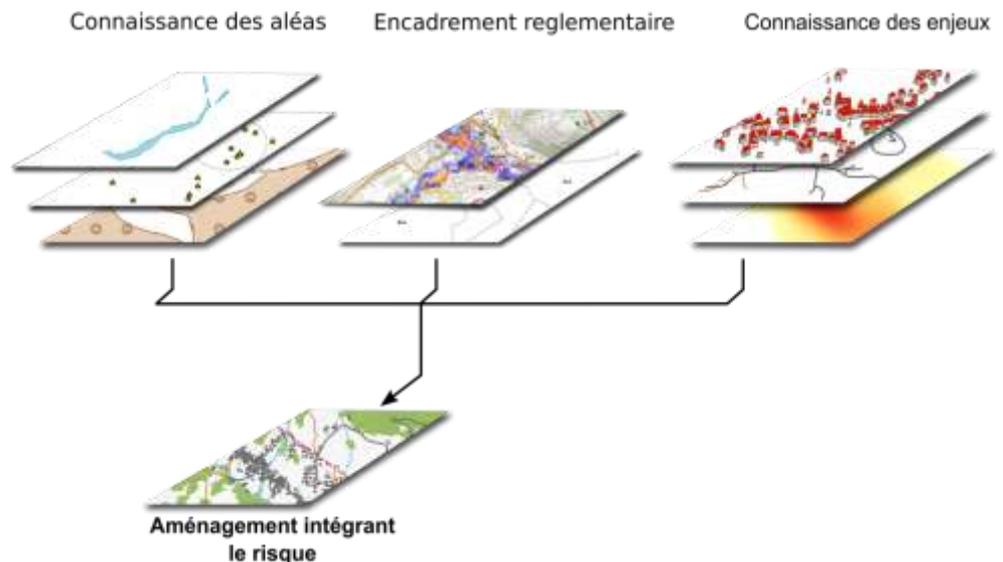
" C'est assurer la sécurité des personnes et des biens en tenant compte des phénomènes naturels. Cette politique de prévention des risques vise à permettre un développement durable des territoires, en assurant une sécurité maximum des personnes et un très bon niveau de sécurité des biens. À tort, les risques naturels apparaissent souvent inéluctables et incontrôlables. Ils ne sont cependant pas une fatalité. Les anticiper, c'est prévenir le risque. "

Prim.net, Les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN)_La prévention des risques naturels en France ? , consulté le 21/06/2017.

La prévention, par l'aménagement

Sur un même territoire (espace cohérent de par ses relations, flux, organisation et échanges),

différentes composantes permettent d'anticiper les risques et ainsi de limiter la vulnérabilité du territoire à ces risques. Ainsi, la connaissance des enjeux permet de prioriser les secteurs en fonction de leur vulnérabilité et importance pour le territoire.



Les risques dans l'aménagement territorial.

Sources : PPRi, version non arrêtée, DDT67 ; BD-TOPO, IGN ; PLU/POS, CCVillé ; BD-Argiles, BRGM ; Centrales, data.gouv, Wikipédia.

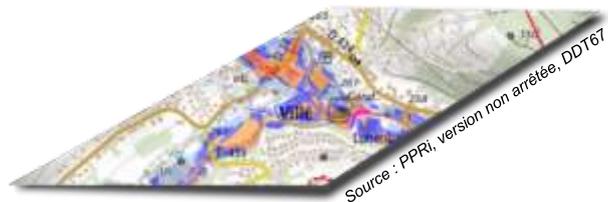
La connaissance des aléas repose sur les expériences vécues et les modèles pour définir des secteurs favorables à leurs manifestations.

Grâce à ces différents éléments, les documents de risques sont créés (Plans de Préventions des Risques par exemple, mêlant zonages de risques et réduction de vulnérabilité). Leur intégration dans l'aménagement se fait à travers d'autres documents comme le SCoT ou le PLU afin de conserver un aménagement cohérent via l'occupation des sols.



Les Plans de Prévention des Risques (PPR).

Ces plans ont pour but d'identifier les zones soumises à un aléa pour encadrer l'aménagement du territoire, en l'adaptant aux intensités attendues de l'aléa, et ainsi réduire la vulnérabilité des aménagements futurs. En effet, ces plans prévoient une limitation d'implantation des enjeux ou des aménagements spécifiques pour les futures structures. Le but recherché est bien la diminution des enjeux dans les secteurs très menacés et l'adaptation des enjeux aux aléas par des restrictions lors des aménagements (Hauteur minimale des planchers au-dessus de la limite des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC), par exemple). Ce document est en cours d'élaboration sur le territoire pour l'aléa inondation.



Les Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)

Le territoire est concerné par le PAPI Giessen Lièpvrette, qui a pour but de préparer le territoire à cet aléa pour en limiter les effets et augmenter la résilience face à cette menace. Le PAPI se décline en 7 axes : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, surveillance et prévision des crues et inondations, alerte et gestion de crise, prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme, réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, ralentissement dynamiques des écoulements, et gestion des ouvrages de protection hydraulique.

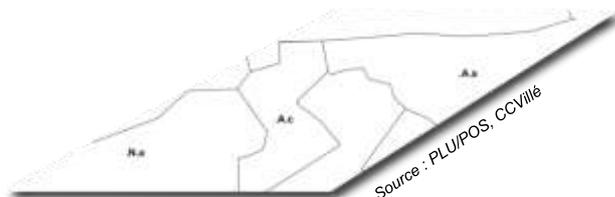
Pour aller plus loin : le site du SDEA animant le PAPI (<http://www.sdea.fr/index.php/fr/l-eau/les-inondations/les-p-a-p-i-programmes-d-action-et-de-prevention/le-p-a-p-i-giessen-liepvrette>)

Le Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE) Giessen- Liepvrette

Le SAGE est un document visant l'encadrement de l'aménagement d'un cours d'eau en fixant des zonages en fonction de l'intérêt de chaque tronçon du cours d'eau. Le but est la mise en place d'une gestion raisonnée et concertée permettant de concilier les intérêts des différents acteurs (environnement, industrie,...). Vis à vis du risque d'inondation, cela permet par exemple de préserver des milieux ayant une fonction de rétention d'eau écartant les crues.

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Ces documents organisent les espaces constructibles communaux. Cependant, ils intègrent les restrictions et/ou interdictions des Plans de Préventions des Risques (PPR) lors de leurs réalisations afin de préserver les futurs enjeux. De plus, les autres documents d'aménagement sont en cohérence avec ces PPR (comme le Schémas de COhérence Territoriale) dont les orientations tiennent compte des restrictions et interdictions du PPR.





L'information des populations

L'information communale : le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Ce document permet d'informer la population sur les risques présents sur sa commune, sur les comportements réflexes à suivre lors de situations particulières, et les moyens d'alerte de la population sur la commune. Vous retrouverez également l'organisation de la gestion des risques.

Vous pourrez également compléter ces informations en consultant le site Géorisque (<http://www.georisques.gouv.fr/>).

L'information par la formation

La population est également sensibilisée par la formation, durant le parcours scolaire ou hors de ce parcours. Plusieurs formations présentent l'alerte aux populations (comment la reconnaître et comment réagir) afin de sensibiliser un maximum de personnes à ces situations particulières. Dans cette optique, les structures sensibilisant les élèves via un programme spécifique mené en partenariat avec les services risques majeurs autour des risques et de la préparation des élèves et de l'établissement, ont la possibilité de demander leur labellisation bouclier de la résilience.

L'Information Acquéreur Locataire (IAL)

Les personnes emménageant dans un logement situé sur une commune concernée par un plan de prévention des risques (élaboré ou approuvé), ou situé dans une zone de sismicité sont informées par ce document de la situation de leur logement. De plus, les biens, ayant subi un ou plusieurs sinistres faisant l'objet de remboursement suite à une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, sont concernés par cette information.

Cette information comprend l'état des risques naturels, miniers et technologiques ainsi que les sinistres subis par le bien.



L'Information Acquéreur Locataire (IAL)

Consultable sur <http://www.bas-rhin.gouv.fr/content/download/13603/93621/file/Etat+des+risques+naturels+miniers+et+tech+nologiques.pdf>



La réaction aux crises : une gestion adaptée en moyens à chaque situation

L'organisation des secours

La sécurité civile est organisée par strate correspondant à une montée en puissance des dispositifs. Le lien entre les autorités et le terrain est primordiale pour dimensionner judicieusement les dispositifs. De plus, chaque strate dispose d'une planification en fonction de la nature de la situation.

Niveau	Site de direction	Missions	Planification
Européen	M.I.C. Centre d'information et de suivi	Assister le niveau national via des moyens supplémentaires (personnels et matériels)	
National	C.O.G.I.C. Centre Opérationnel de Gestion Interministériel des Crises	Le ministre de l'intérieur anticipe et renforce via les moyens nationaux (UIISC...)	
Zonal	C.O.Z. Centre Opérationnel de Zone	Le préfet de zone coordonne les moyens de zones (secours, forces de l'ordre...)	ORSEC Zonale
Départemental	COD Centre Opérationnel de Départemental PCOD Poste de Commandement Opérationnel Départemental	Le préfet coordonne les moyens départementaux (secours, forces de l'ordre...)	ORSEC Départementale
Communal	PCC Poste de Commandement Communal	Le maire assure sa mission de sauvegarde de la population	PCS

L'ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile), planifie les moyens et réactions pour différents types d'événements (niveau départemental et zonal).

Le PCS (Plans Communal de Sauvegarde), planifie les moyens et réactions pour différents types d'événements à l'échelle communale.



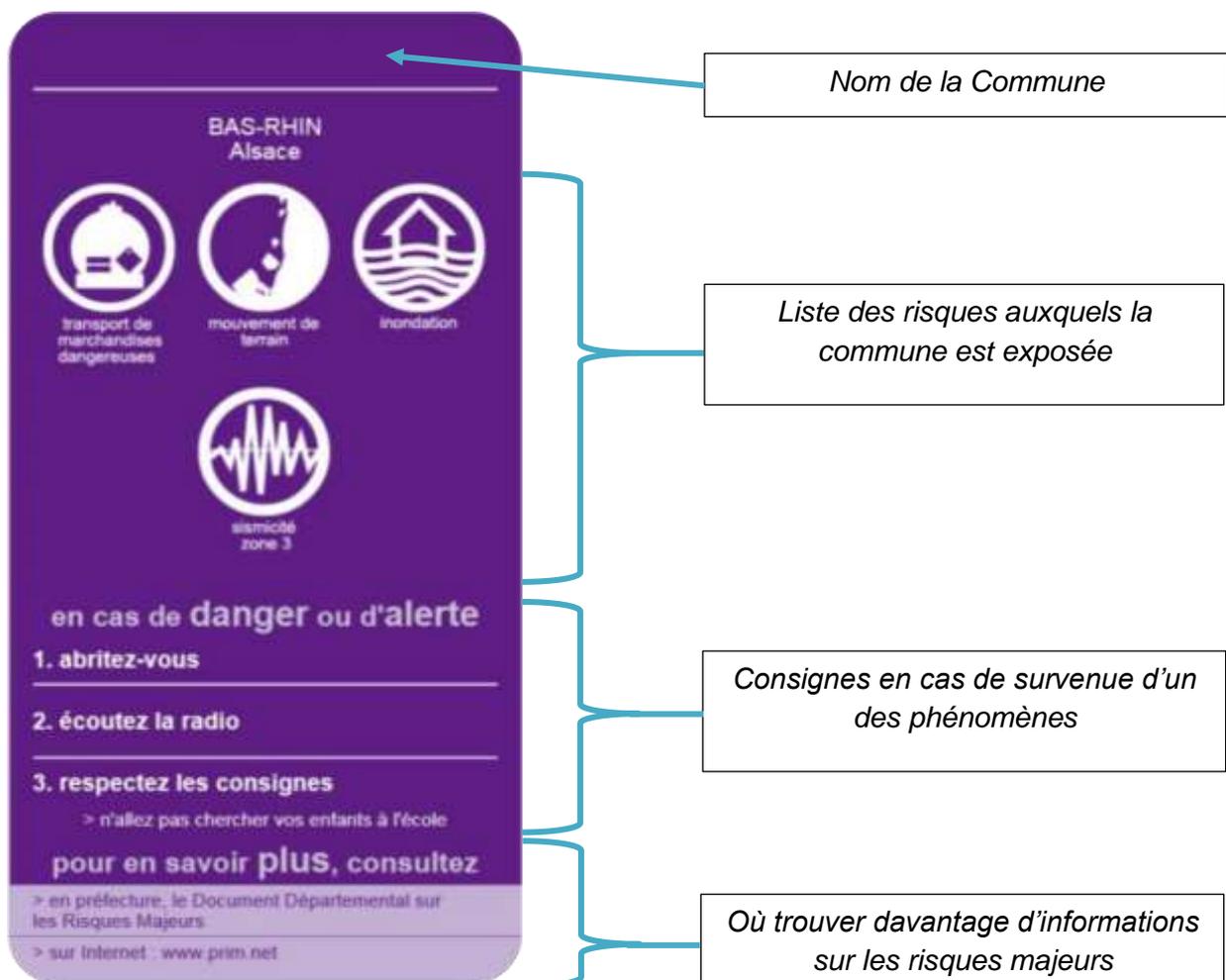
Le rôle de la commune

Le Maire assure la tranquillité publique, la sécurité publique et la salubrité publique sur sa commune (article L. 2212-1 et suivants du CGCT). Dans le cadre de ces missions, la commune représente l'échelon local de la gestion des risques majeurs. Elle doit remplir ses missions de protection des populations mais également de sensibilisation à ce sujet particulier.

L'information

L'information passe par les documents diffusés auprès de la population mais aussi par les réunions publiques traitant des risques. Renseignez-vous auprès de votre mairie pour connaître les dates retenues pour ces réunions et les différentes actions menées sur ce sujet.

De plus, vous pourrez rencontrer des plaquettes d'information sur les risques. Ces plaquettes reprennent plusieurs informations afin de vous guider en cas de manifestation de l'un des phénomènes.



L'affiche communale sur les risques majeurs

Vous pouvez également rencontrer des affiches similaires mais évidées de l'aplat violet. Ces affiches reportent les informations sur les risques majeurs pour un site particulier.



Sur les territoires concernés par le risque inondation, vous pouvez rencontrer des repères de crues. Ces marques permettent d'identifier une crue remarquable pour le territoire. Les informations principales pour se souvenir de l'événement sont reportées via ces supports.

En effet, vous retrouverez principalement la hauteur atteinte par les eaux, la date et le nom du cours d'eau en cause.

Vous pourrez rencontrer ces repères sur le territoire mais également sur d'autres sites concernés par cette menace. En effet, leur pose contribue à la mission d'information de la commune envers sa population. Cependant, ces repères peuvent prendre des formes diverses selon le territoire mais les informations essentielles se retrouveront.

Concernant le territoire, le SDEA propose un modèle de repères de crue semblable à celui-ci-dessous.



Exemple de repères de crue type proposé par le SDEA sur les territoires, ici pour la Zorn.

Ces repères sont implantés préférentiellement sur des sites où la hauteur d'eau est connue avec certitude et dont l'emplacement permet une visibilité de tous. En effet, leur rôle de conservation de la mémoire guide le choix de leur implantation vers des lieux marquants vis-à-vis du risque inondation.



La gestion communale des risques

L'aménagement

Au niveau communal, l'aménagement passe par l'accord des permis de construire par le Maire. Ce filtre permet de limiter l'implantation d'enjeux nouveaux en secteur exposé. A défaut de les empêcher, cela permet de les préparer grâce à l'application d'aménagements spécifiques (par exemple : l'implantation du premier plancher au-dessus de la limite des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) pour un secteur inondable). Pour guider le Maire, les documents d'aménagement tiennent compte des risques lors de leur élaboration notamment dans la définition des différentes possibilités d'utilisation des terrains (habitations, agriculture, zone naturelle...).

La réponse aux crises

La responsabilité de la sécurité civile au niveau communale repose sur les épaules du Maire. Ceci implique la gestion des événements courants comme exceptionnels.

Cependant, en fonction de la taille de la Commune (population) ou de la présence d'un Plan de Prévention des Risques, le Maire doit d'élaborer un document visant à préparer sa commune face aux risques majeurs. Il s'agit du Plan Communal de Sauvegarde, qui reprend en partie les mesures à prendre pour assister et protéger la population communale.

Dans ce plan, la mission de secours aux personnes et aux biens demeure de la compétence des Sapeurs-pompiers dont le Commandant des Opérations de Secours est en lien étroit avec le Maire assumant sa fonction de Directeurs des Opérations de Secours. Ainsi, les opérations menées par la Commune sont : le soutien de la population et la direction des opérations de secours en priorisant les actions.

En cas de dépassement des moyens communaux, la fonction de Directeur des Opérations de Secours est reprise par le Préfet. En effet, ceci permet une première montée en puissance du dispositif et la mobilisation de moyens supplémentaires (voir précédemment). Dans certaines situations, le Préfet assume directement la direction des opérations de secours pour faciliter la mobilisation et la gestion de moyens conséquents.

Pour votre sécurité, la municipalité a établi son Plan Communal de Sauvegarde afin de constituer une base de moyens et de personnes mobilisables en cas de besoin. De plus, ce document permet d'anticiper certaines situations particulières pour faciliter la gestion de crise. Vous pouvez consulter ce document en mairie. Pour cela, rapprochez-vous du secrétariat de la Commune.

Cependant, chaque événement étant différent, des consignes spécifiques à l'événement vous seront diffusées. En effet, selon la nature de l'événement, les secteurs touchés sont susceptibles de différer. Dans l'attente des directives des autorités suivez les consignes en cas d'alerte et munissez-vous de votre Kit Familial de Mise en Sécurité.



L'alerte : informer d'une situation exceptionnelle et potentiellement dangereuse

L'état d'alerte

L'accident majeur est une situation exceptionnelle qui appelle une organisation tout aussi exceptionnelle. Il faut donc se préparer à gérer l'évènement, en examinant et suivant les principales consignes d'urgence.

L'alerte et le signal d'alerte

L'alerte

Elle pourra être déclenchée par différents moyens tels que, l'activation d'un signal sonore destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe, un appel téléphonique, par les forces de l'ordre, ou par les panneaux d'informations municipaux.

Elle permet à chacun de modifier son comportement pour adopter une attitude réflexe en appliquant les consignes de sécurité et les mesures de protection adaptées et décrites dans le présent document.

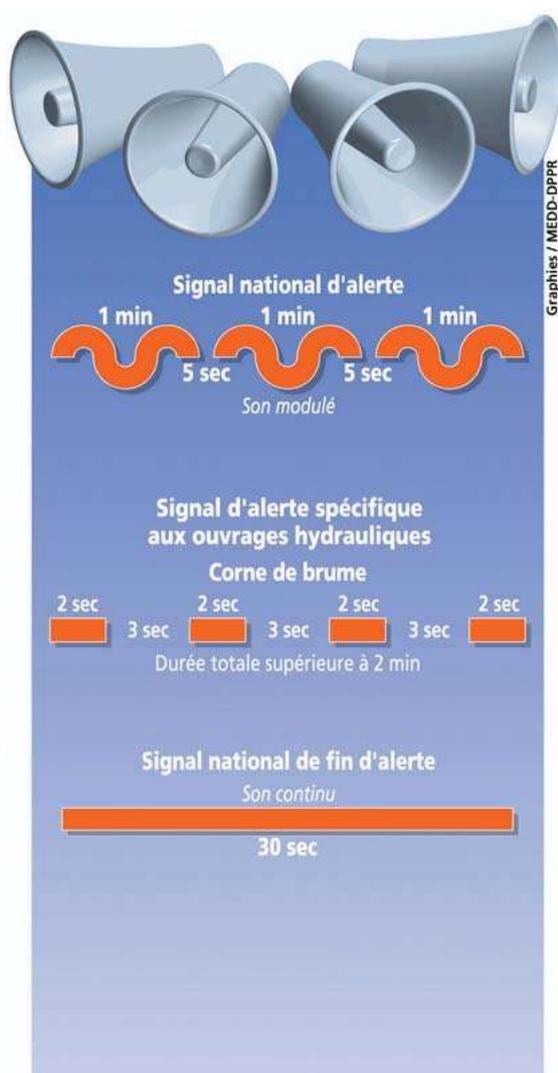
L'alerte est la réponse à la prévision d'une occurrence d'un aléa auquel est exposée la Commune (directement ou indirectement). Toutefois, certains aléas notamment, les tremblements de terre, peuvent survenir sans que la prévision à court terme n'ait permis d'alerter. L'alerte dans ce cas n'aura pu être donnée.

L'activation du signal sonore par sirène

Le signal d'alerte est un signal particulier émis par une sirène. Il est émis dans toute situation d'urgence mais ne renseigne pas sur la nature du danger.

Remarques : des cycles différents permettent d'identifier le début d'une alerte et la fin d'une alerte. De plus, un signal spécifique est destiné aux problématiques liées aux ouvrages hydrauliques.

Pour aller plus loin : <http://www.georisques.gouv.fr/definition-generale-du-risque-majeur> à la partie « La protection ».





Réagir au signal d'alerte

Pour vous mettre en sécurité lors de l'audition de ce signal, suivez ces instructions jusqu'à recevoir des instructions plus précises de la part des secours.

	Rentrez immédiatement chez vous ou dans un bâtiment *		Ne sortez pas ! Ne restez pas dehors !
	Fermez portes et fenêtres, calfeutrez les ouvertures et aérations, arrêtez la ventilation et la climatisation		Eteignez toute source d'ignition les flammes, cigarettes, appareils électriques, moteurs thermiques, etc.
	Si vous sentez une odeur anormale, respirez à travers un linge mouillé Si vos yeux sont irrités, rincez-les à l'eau		Ne cherchez pas vos enfants à l'école Ils y sont en sécurité, les enseignants s'en occupent.
	Ecoutez la radio France Bleu Alsace 101.4 MHz Vous serez tenus au courant de l'évolution de la situation.		Ne téléphonez pas sauf en cas d'absolue nécessité les lignes doivent rester disponibles pour les secours

*dans quelques cas spécifiques (rupture de barrage, inondation brutale ...), rejoignez un lieu sûr (par exemple un lieu en hauteur en cas d'inondation)

Sources : PREFECTURE DU BAS RHIN – SIRACEDPC-DDRM2011

consignes en cas d'alerte

Les autorités diffuseront des consignes vous permettant d'adapter votre comportement à l'évolution de la situation. Dans l'attente de ces consignes suivez les instructions ci-dessus.

Munissez-vous de votre Kit Familial de Mise en Sécurité, afin de conserver avec vous vos documents importants, de la nourriture et de l'eau, un moyen d'écoutes des consignes, de quoi vous permettre d'attendre les secours et de faciliter votre retour par la suite (Cf le Kit Familial de Mise en Sécurité).

L'application SAIP

Cette application a pour but de vous informer en cas de problématique sur le lieu où vous vous trouvez et sur différents secteurs que vous choisirez. En cas d'alerte, vous pourrez également trouver les consignes de sécurité préconisées pour l'événement en cours.

Pour aller plus loin : <http://www.risques-majeurs.info/fiche/application-mobile-du-saip>



S'informer sur les événements

Suite à une alerte (Temps de crise)

Lors de situations particulières, les consignes à destination de la population seront adaptées afin de préserver et protéger la population du ou des phénomène(s). Ces consignes sont amenées à évoluer durant la période de manifestation de l'événement ainsi qu'à sa suite pour accompagner la population lors du retour à la normale. Ces consignes seront diffusées via le système retenu par la Commune (véhicule haut-parleur, distribution de tracts, porte à porte...), mais aussi par des moyens supplémentaire lors d'évènements importants (radio par exemple).



Attention, il est important lors de ces périodes de recevoir les bonnes informations. Vérifiez toujours la source de votre information avec le plus grand soin et privilégiez les sources officielles (Radio : FranceBleuAlsace sur 101.4)

Au quotidien (suivi de situation)

Pour aller plus loin, différentes vigilances existent via les services de prévisions comme MétéoFrance. Ces services sont couramment utilisés par chacun au quotidien mais fournissent également des vigilances spécifiques aux aléas qu'ils suivent.

Ces vigilances préviennent d'une situation particulière avec des risques spécifiques pour la population, les biens et l'environnement. Un indicateur, basé sur un code couleur (rouge, orange, jaune, ou vert), permet d'identifier rapidement la dangerosité du phénomène et pour les indices les plus critiques (rouge et orange), des consignes précises sont consultables.

“ La Vigilance météorologique est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux en métropole. Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à faire connaître les précautions pour se protéger.

La Vigilance est également destinée aux services de la sécurité civile et aux autorités sanitaires qui peuvent ainsi alerter et mobiliser respectivement les équipes d'intervention et les professionnels et structures de santé. ”

Météo France, Qu'est-ce que la vigilance ?, consulté le 21/06/2017.



Alerte météo de vigilance

Météo France diffuse tous les jours sur <http://vigilance.meteofrance.com/> une carte de vigilance, à 6 heures et à 16 heures, informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures. Elle est également consultable sur les sites internet des différents médias existants (radio, télévision, presse écrite,...). Quatre couleurs (rouge, orange, jaune et vert) précisent le niveau de vigilance. De plus, un lien renvoie au site Vigicrues pour la vigilance pluie inondation (1, cf Figure1)

En vigilance orange ou rouge, la carte est accompagnée de bulletins de vigilance, actualisés aussi souvent que nécessaire. Ils précisent l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin, ainsi que les conséquences possibles de ce phénomène et les conseils de comportement définis par les pouvoirs publics (4, cf figure 1).

Pour accéder aux bulletins de vigilance, il suffit de cliquer sur le département concerné (2, Cf figure 1). Le bulletin reprend un descriptif de l'événement (type, localisation...) puis décrit le phénomène (3, cf Figure 1)

Tableau : Météo France, les niveaux de vigilance, d'après Météo France consulté le 21/06/2017.

Niveau d'alerte	Conduite à tenir
Rouge	Une vigilance absolue s'impose Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.
Orange	Soyez très vigilant Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
Jaune	Soyez attentifs Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
Vert	Pas de vigilance particulière

Pour plus d'informations : www.meteo.fr



Vigilance Crue

Vigicrue permet de consulter le réseau de surveillance pour la vigilance pluie – inondations (<http://www.vigicrues.gouv.fr/>).

L'écran d'accueil présente les niveaux d'alerte et le niveau maximum d'alerte sur la France métropolitaine (1, Cf Figure 2). Un lien à la carte de vigilance météo de Météo France apparaît également (3, Cf Figure 2), voir la partie précédente pour plus d'informations.

L'accès aux données locales se fait via la sélection du bassin souhaité (2, Cf Figure 2). Les situations sont exposées par tronçons hydrologiques (tronçons de cours d'eau) via un indicateur de vigilance (rouge, orange, jaune ou vert) accompagné de conduite à tenir vis-à-vis de la situation. Les stations de relevés sont consultables pour accéder aux données.

Tableau : Vigicrue, les niveaux de vigilance, d'après Vigicrues consulté le 20/06/2017.

Niveau d'alerte	Conduite à tenir
Rouge	Une vigilance absolue s'impose Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.
Orange	Soyez très vigilant Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.
Jaune	Soyez attentifs Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.
Vert	Pas de vigilance particulière

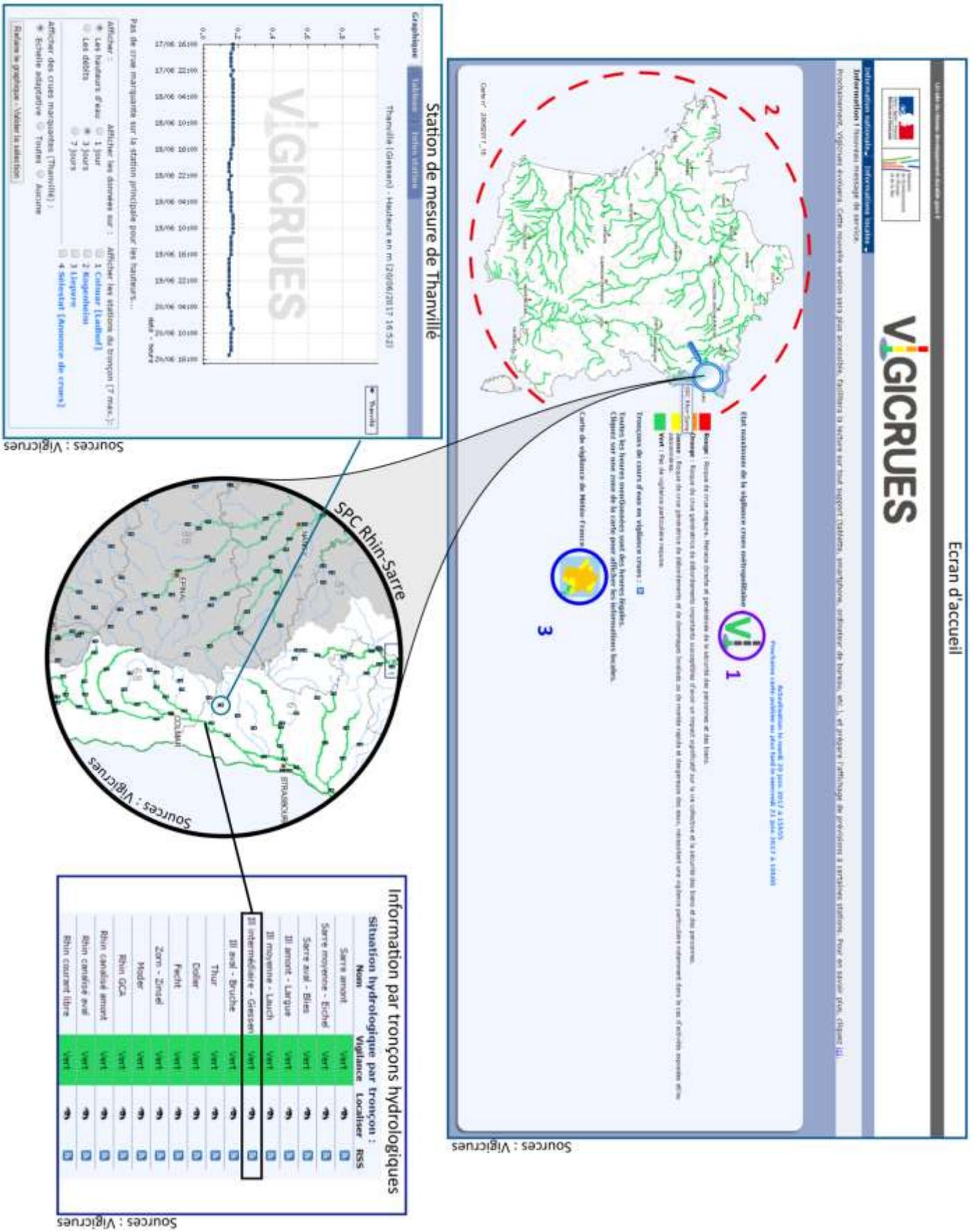


Figure 2 : Vigicrues, consulté le 20/06/2017.



Les différents aléas présents sur la commune

Diagnostics des aléas

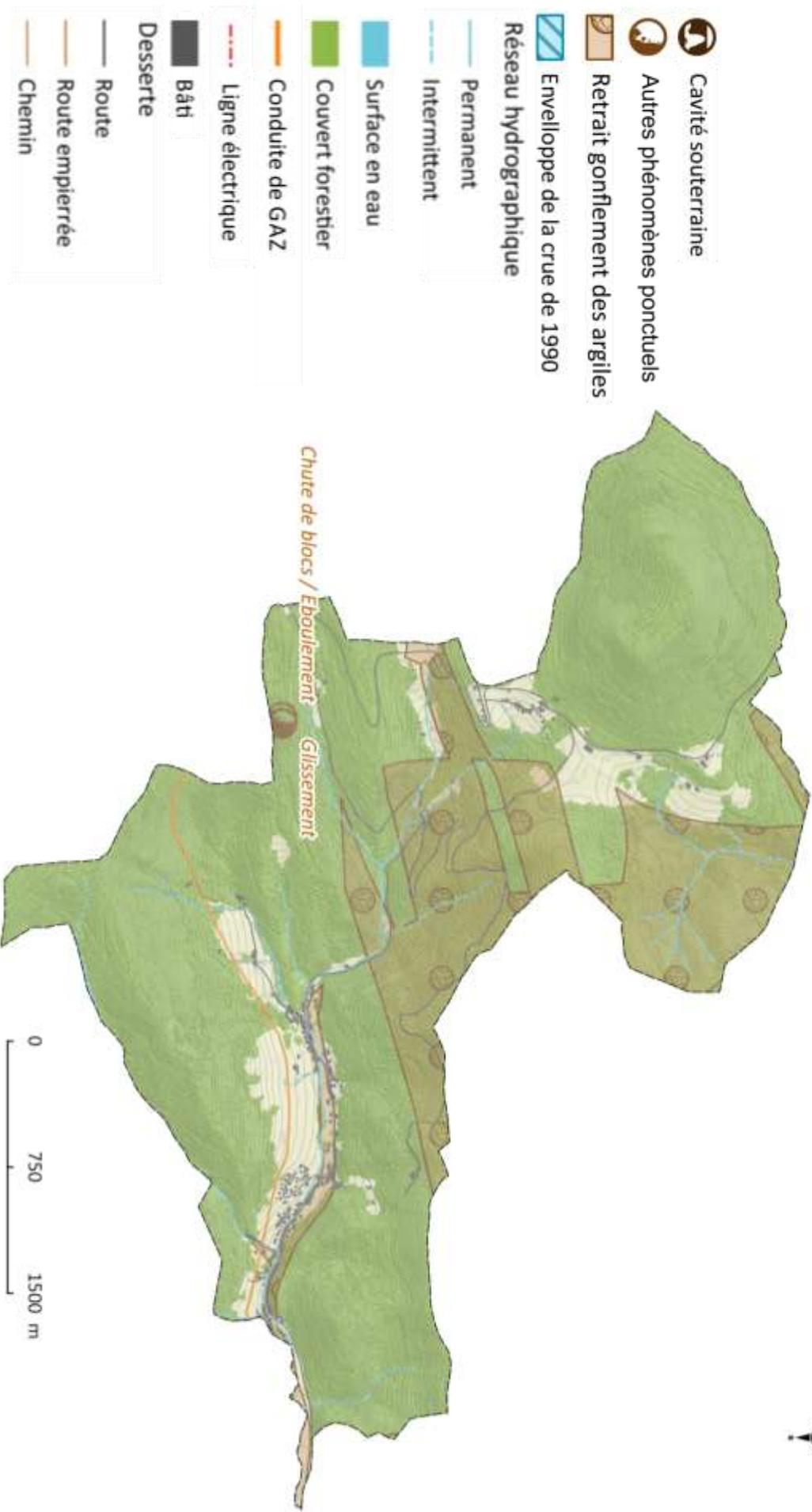
Les différents aléas concernant la commune sont répertoriés et synthétisés dans le tableau ci-dessous. Ce tableau est accompagné d'une carte informative reprenant certains zonages de risques afin d'aider à mieux cerner l'importance des risques sur la commune.

Tableau : Liste des risques retenus sur la commune

Naturels	
c	Inondation par débordement
C	Inondation par ruissèlement
k	Zone de sismicité 3
v	Retrait – gonflement
u	Feux de forêts
	Orages
r	Vents violents / Tempêtes
t	Chutes de neige
	Vague de chaleur
	Vague de froid
	h Glissement de terrain
	h Chute de Blocs
	i Effondrement de cavité souterraine
Sanitaires	
	Epidémie
	Epizootie
	Intoxication
Technologiques	
w	Transport de matière dangereuse
p	Transport par conduite (GAZ)
m	Nucléaire



Les risques présents de manière discontinue sur la commune



Commune d'Urbeis

Sources: BD-Argiles, BRGM, 2009 ; BD-Mouvements de terrain, BRGM, via géorisque, 05/2017 ; Cadastre, via CCVillé, 2015 ; Crue Atlas DDAF ; BD-Communes, Geofla ; BD-Topo, IGN,05/217 ; CIGAL_ORTHOMNE_REL2011_12_TFIWZ_AL_C48, CIGAL,06-2017 ; Ouvrages de protection contre l'inondation, numérisés à titre indicatif via le recensement DREAL. Conduite de GAZ, numérisée à titre indicatif à partir de cadastre et SIG Urba 67

Réalisation : 06/2017



Tableau : Liste des arrêtés portant à la reconnaissance de l'état de Catastrophe Naturelle (Cat' Nat') retenus sur la commune

Arrêté	Date	Reconnaissance Cat'Nat'	Publication
Inondations et coulées de boue	Du 14 au 19/02/1990	16/03/1990	23/03/1990
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Du 25 au 29/12/1999	30/12/1999	30/12/1999

Ces arrêtés de reconnaissance de l'état de Catastrophe Naturelle influent le retour à la normale et les démarches administratives et assurantielles (voir partie retour à la normale à la fin de ce document).



Le citoyen premier acteur de la sécurité civile : reconnaître les situations et agir lors d'événements pour assurer sa propre sécurité et celle de son entourage.

Tous les citoyens sont acteurs de la sécurité civile. En effet, ne serait-ce qu'en appelant les services de secours, et en répondant à leurs questions lorsque vous êtes témoin d'un accident, vous permettez la mise en place de la chaîne de secours. Lors d'événement majeur, votre calme, votre discipline et votre respect des consignes particulières faciliteront la gestion de l'événement par les autorités.

Vous trouverez ci-après, une présentation des différents aléas ainsi que des consignes générales pour chaque situation. Cependant, en fonction de la spécificité de l'événement des consignes adaptées seront transmises par les autorités, suivez les expressément même si elles vont à l'encontre de celles présentées ci-après.

LES DIFFERENTS RISQUES RETENUS

LES INONDATIONS	29
LES SEISMES	31
LES MOUVEMENTS DE TERRAIN	33
LES FEUX DE FORET	35
LES VENTS VIOLENTS, TEMPETES ET ORAGES	37
LA VAGUE DE CHALEUR	40
LA VAGUE DE FROID ET LES CHUTES DE NEIGE	41
LES RISQUES SANITAIRES	45
LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (T.M.D.)	47
LE RISQUE NUCLEAIRE	49



Prévoir sa mise en sûreté

L'organisation des secours en France est stratifiée jusqu'à la commune. Cependant, afin de vous préparer au mieux à ces situations exceptionnelles et compléter ce maillage, nous vous invitons à organiser un Plan Familial de Mise en Sûreté et de lui joindre un Kit Familial de Mise en Sûreté.

Le Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS)

Ce plan a pour but de vous préparer et de vous inciter à vous poser les questions essentielles en vue d'événement majeurs.

Il vous permet également de regrouper les informations importantes et de les conserver à disposition. Par exemple, si vous êtes absent de votre domicile lors de la survenue, ce plan pourra guider la personne qui garde vos enfants lors de vos déplacements pour palier au plus urgent en attendant votre retour.

Vous pouvez trouver le plan familial de mise en sûreté via le

lien suivant : <http://www.risques->

[majeurs.info/sites/default/files/Je%20me%20prote%CC%80ge%20en%20famille.pdf](http://www.risques-majeurs.info/sites/default/files/Je%20me%20prote%CC%80ge%20en%20famille.pdf)

Pour compléter ce guide, nous vous conseillons de prévoir une autonomie en boissons et vivres pour 2 semaines. Privilégiez les aliments se conservant facilement hors froid et n'ayant pas besoin d'être cuits pour être consommés ainsi que des boissons types eaux minérales et jus de fruits.

A titre indicatif (pour un adulte sur une période de deux semaines) : « 28 L d'eau / Céréales, pain, riz...4,9 kg / Légumes 5,6 kg / Fruits 3,6 kg / Lait et produits laitiers 3,7 kg / Viande, poisson, œuf 2,1 kg / Graisse, huile 0,5 kg / Autres : sucre, friandise, gâteau... » d'après : *Manuel de prévention des situations d'urgence et des bons gestes en situation d'urgence*, Office fédéral pour la protection des populations et l'assistance en cas de catastrophes.

Le Kit Familial de Mise en Sûreté

Ce kit est une proposition de matériels et de documents vous permettant de vivre durant un événement majeur, mais également de faciliter vos démarches administratives lors du retour à la normale. Vous trouverez une proposition de kit dans ce document, qui est à adapter en fonction de votre situation.

De plus, un kit de sécurité est également proposé dans le plan familial de mise en sûreté, vous pouvez l'utiliser et le compléter pour l'adapter à votre situation personnelle.



Source : Risques Majeurs.info

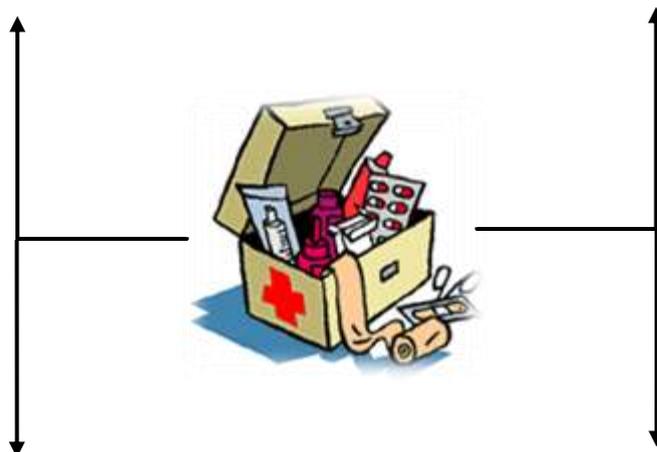


Pour conserver un minimum d'hygiène et me protéger du froid :

- Vêtements chauds de rechange
- Sac de couchages
- Lingettes / Serviettes /savon
- Brosses à dents et dentifrice

Pour rester informé de l'évolution de l'évènement :

- Radio : avec piles ou batteries ou radio sans piles à manivelles
- Téléphone portable + chargeur et une batterie pour le recharger.



Equipement:

- Pour me signaler auprès des secours :
 - ⇒ Lampes de poche
 - ⇒ Gilets fluorescents
 - ⇒ Bougies (avec allumettes ou briquet)
- Pour subvenir aux besoins de nourriture et de boisson :
 - ⇒ Aliments n'ayant pas besoin d'être cuits
 - ⇒ Bouteilles d'eau (2L /personne/jour)
 - ⇒ Quelques couverts, ouvre-boite, couteau multifonctions
- Pour administrer les premiers soins :
 - ⇒ Trousse de 1^{er} secours : sparadrap, désinfectant, compresses, pince à épiler, bande, CHU....
 - ⇒ Un masque de protection des voies respiratoires par personne

Pour quitter mon habitation en toute sécurité :

- Actes familiaux ou livret de famille
- Un porte-documents comprenant : photocopie des papiers d'identité, photocopie des contrats d'assurance et bancaire, carnet de santé, ordonnance pour vous procurez votre traitement en cas de besoin...
- Un double des clefs de la maison
- Un double des clefs de la voiture
- Argent liquide/carte bancaire
- Une liste des numéros personnels (proches)
- Appareil photos + chargeur + carte graphique ou pellicule (en vue d'éventuels constats de dégâts)

Liste non exhaustive à adapter en fonction de votre situation, de votre famille et de votre logement.

C Les inondations

L'inondation est un des risques naturels les plus importants en France.

Les différents épisodes se différencient principalement par leur origine, leur contexte et leur durée. Ainsi, la chronologie, la violence et les dégâts de l'inondation seront autant de variables propres à chaque événement.

Le territoire est principalement exposé à deux types d'inondation.



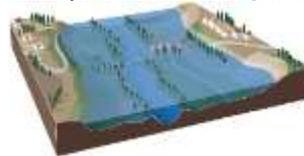
L'inondation par ruissellement

Provoquée par l'écoulement des eaux jusqu'à leur rencontre avec un cours d'eau ou réseau, souvent lors d'orage printaniers associés à des pluies intenses.



L'inondation par débordement

Inondation rapide ou lente d'une zone habituellement hors d'eau, liée aux fortes précipitations et une adéquation possible avec la fonte des neiges, entraînant un débordement des cours d'eau (lit mineur vers lit majeur).



a Les inondations - dommages attendus

Les dommages subis peuvent mettre en péril la population directement (par exemple : noyade, traumatismes, destruction de domicile), ou indirectement (par exemple : perturbation des réseaux et services).

Les structures bâtementaires peuvent également être atteintes. Les infrastructures publiques dont l'interruption de service peut s'avérer lourde de conséquence encourent également des dommages (perturbations de réseaux, services...).

Remarques : les deux types d'inondations peuvent se manifester lors d'une même crise. Un troisième type d'inondation s'ajoute avec le dépassement de mesures de protection telles que les digues, causant une surverse rapide et surprenant les secteurs à l'aval jusqu'alors protégés totalement ou en partie par l'ouvrage.

Les inondations récentes sur la vallée

Dates	Localisation	Description
Avril 1983	Giessen	Cruce du Giessen – débordement du cours d'eau lié aux précipitations et la fonte des neiges – hauteur d'eau : 250cm mesurée à Thanvillé
Février 1990	Giessen	Cruce du Giessen – débordement du cours d'eau lié aux précipitations et la fonte des neiges Hauteur d'eau : 206 cm mesurée à Thanvillé
Janvier 1999	Giessen	Cruce du Giessen – Hauteur d'eau 200cm mesurée à Thanvillé.

Les inondations



Crue 1990, Villé ; Photo via SDEA



- A** Mettre en place des dispositifs d'étanchéité (batardeaux).
- B** Installer des clapets anti-retour.
- C** Mettre hors d'eau les équipements sensibles (matériel de chauffage, matériel et installation électrique...).
- D** Fixer et lester les cuves de fioul et mettre hors d'eau les événements.
- E** Choisir des matériaux adaptés à la présence d'eau.
- F** Signaler la présence d'une piscine enterrée.

Exemples d'aménagements d'une habitation pour augmenter la résilience aux inondations.

Sources : « Je protège mon habitation contre les inondations », SDEA.

Pour d'avantage d'information : <http://www.sdea.fr/index.php/fr/les-services/conseil/j-agis-en-cas-d-inondation/8-qui-sommes-nous/332-j-agis-en-cas-d-inondation>

Réagir en cas d'inondation	
A la montée des eaux	Après la crue
<p>A l'intérieur Bouchez toutes les ouvertures basses Coupez le GAZ et l'électricité Montez à l'étage, si possible en vous munissant d'eau potable et de nourriture ainsi que de votre Kit Familial Montez les documents utiles et objets précieux Soyez prêts à évacuer votre domicile si nécessaire Ecoutez les consignes des autorités et suivez ces consignes</p> <p>A l'extérieur Ne traverser pas une zone inondée ni en voiture, ni à pied : les obstacles ne sont pas visibles Ecoutez les consignes des autorités et suivez ces consignes</p>	<p>Aérer et nettoyer les pièces, désinfecter si nécessaire à l'eau de javel</p> <p>Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche Chauffer dès que possible</p> <p>Ecoutez les consignes des autorités et suivez ces consignes</p>

k Les séismes

Résultante de la libération d'énergie lors de l'atteinte de la valeur de rupture des roches. En effet, l'énergie est emmagasinée lors des phases de contraintes des roches puis libérée lors de la rupture. Cette dissipation d'énergie se matérialise par une faille et affecte les structures par les vibrations émises par le dégagement d'énergie.

Les systèmes d'alerte ne permettent une prévision de l'aléa qu'à très court terme, n'offrant pas le temps d'une préparation spécifique à chaque événement. Ainsi, la crise débute lors des secousses. Celles-ci peuvent être accompagnées de répliques pouvant occasionner des dégâts et mettre en péril la population.

Echelle de Richter*



b** MSK

Echelle d'intensité mesurant les effets et dommages d'un séisme en un point donné.



b*Richter

Echelle de magnitude (énergie libérée) établie sur la Californie. Des échelles plus adaptées lui sont préférées mais elle reste utilisée par la presse et connue du public

Echelle MSK**



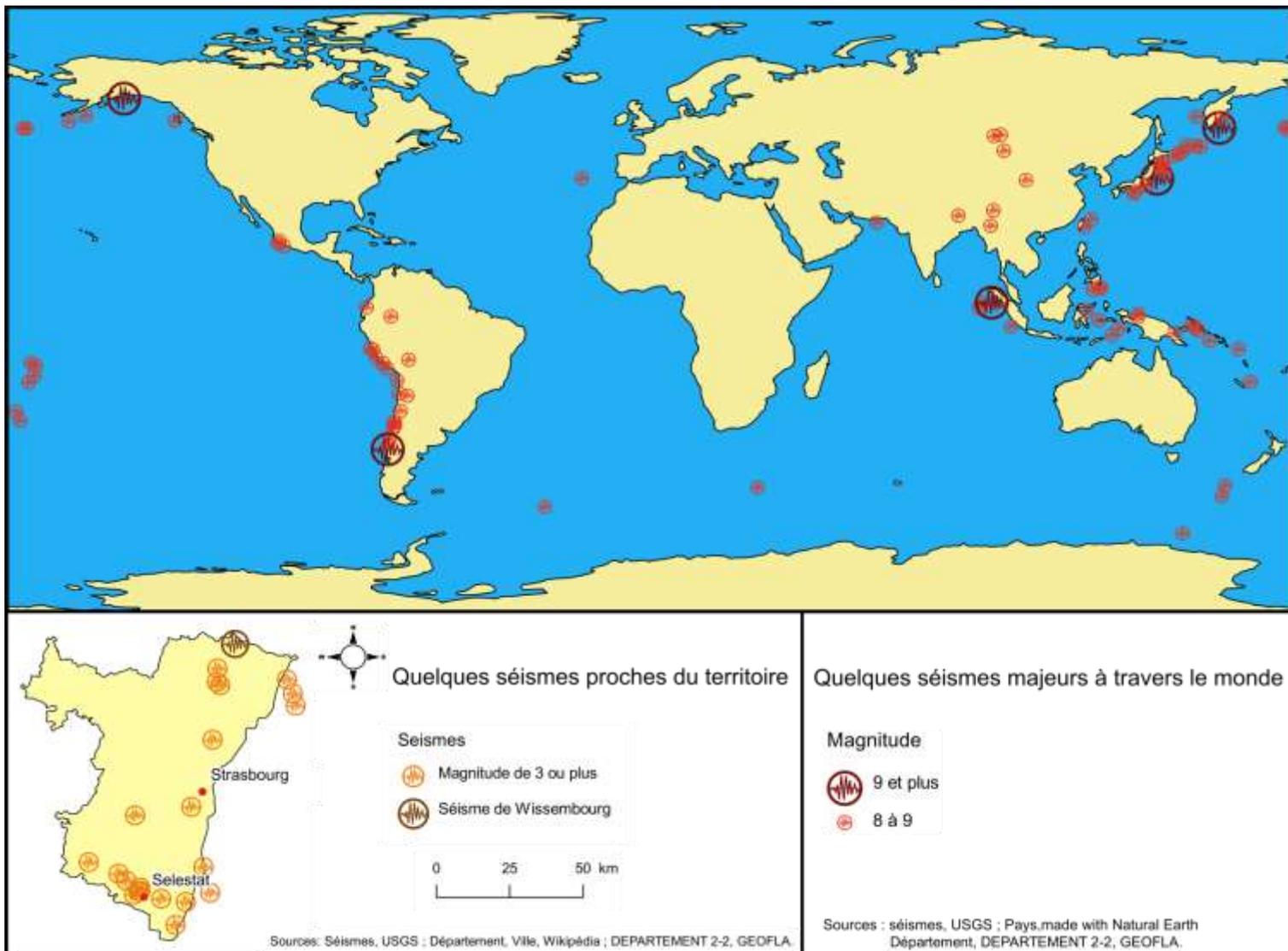
a Les séismes – dommages attendus

Atteintes des structures pouvant entraîner leur destruction et l'isolement. Les vibrations entraînent également des chutes d'objets. Ces différents éléments menacent la population directement (traumatismes, ensevelissement..) et indirectement (perturbation des réseaux, des services...). En cas de perturbation forte, l'absence de réseau à qualité sanitaire favorise le développement d'épidémie. De plus, ce phénomène peut se coupler à d'autres (glissements de terrain, chutes de blocs....)

Les principaux séismes sur le département

Dates	Localisation (approximative)	Description
1952	Wissembourg	Intensité VII (Echelle MSK) – VII : dégâts, larges lézardes dans les murs de nombreuses habitations, chutes de cheminées
12 Novembre 2000	Marckolsheim	Magnitude 3,1 (Echelle de Richter) – 3,1 : souvent ressenti mais causant peu de dégâts
29 Juillet 2010	Mommenheim	Magnitude 3 (Echelle de Richter) – 3 : souvent ressenti mais causant peu de dégâts

Principaux séismes dans le monde et le département



Réagir en cas de séisme

Pendant les secousses

A l'intérieur

Abritez-vous sous une table solide ou à l'angle d'un mur porteur
Eloignez-vous des fenêtres
Ne fuyez pas pendant la secousse, les chutes d'objets sont dangereuses !

A l'extérieur

Dans une rue large, gagnez le milieu de la chaussée
Eloignez-vous des constructions, à défaut abritez-vous sous un porche

En voiture

Restez dans le véhicule loin de tout ce qui risque de tomber, arrêtez-vous (jamais sur un pont ou près de constructions)

Ecoutez les consignes des autorités et suivez ces consignes

Après les secousses

A l'intérieur

Méfiez-vous des répliques, d'autres secousses pouvant survenir
Fermez les robinets d'arrivées de GAZ et d'eau
Coupez l'électricité, ne téléphonez pas
Eteignez les sources de chaleur
Ne fumez pas
Munissez-vous de votre Kit familial de mise en sûreté
Evacuez le bâtiment par les escaliers, ne prenez pas l'ascenseur

Puis...

A l'extérieur

Dirigez-vous vers un endroit dégagé

Ecoutez les consignes des autorités et suivez ces consignes
En cas d'ensevelissement manifestez-vous en faisant du bruit

h Les chutes de blocs

Se manifestent par le décrochement d'éléments d'un talus ou d'un escarpement. Ce phénomène est plus courant dans les zones de sautes de reliefs et d'escarpements importants.

i Les effondrements de cavités souterraines

Provoqués par l'affaissement de cavités naturelles ou anthropiques. Ceci se traduit par la formation d'une cuvette en surface ou d'un écroulement.

h Les glissements de terrain

Il s'agit du glissement d'une épaisseur de sol sur une autre épaisseur selon un plan. L'épaisseur et la superficie du glissement sont variables et peuvent être accompagnés de coulées de boue.

V Les retraits gonflements des argiles

Liés à la teneur en eau du sol, ce phénomène se traduit par un gonflement des argiles au contact de l'eau et une rétractation des argiles lors des phases sèches. Ces variations font varier le niveau du sol et peuvent engendrer des différentiels (tassements différentiels) susceptible d'affecter les structures présentes.



Mouvement de terrain, Photo : Arnaldo Zitti, via Wikipédia

a Les mouvements de terrains – dommages attendus

La population et les structures bâtementaires sont vulnérables à ces phénomènes. La population encours principalement des risques traumatiques et d'ensevelissement. Les structures sont assujetties à tous les phénomènes ci-dessus, se matérialisant de la fissuration à la destruction des structures.

Bien que la population ne soit pas menacée directement par les retraits gonflements des argiles, l'impact sur les structures peut engendrer des risques et des atteintes pour la population (destruction de structures)

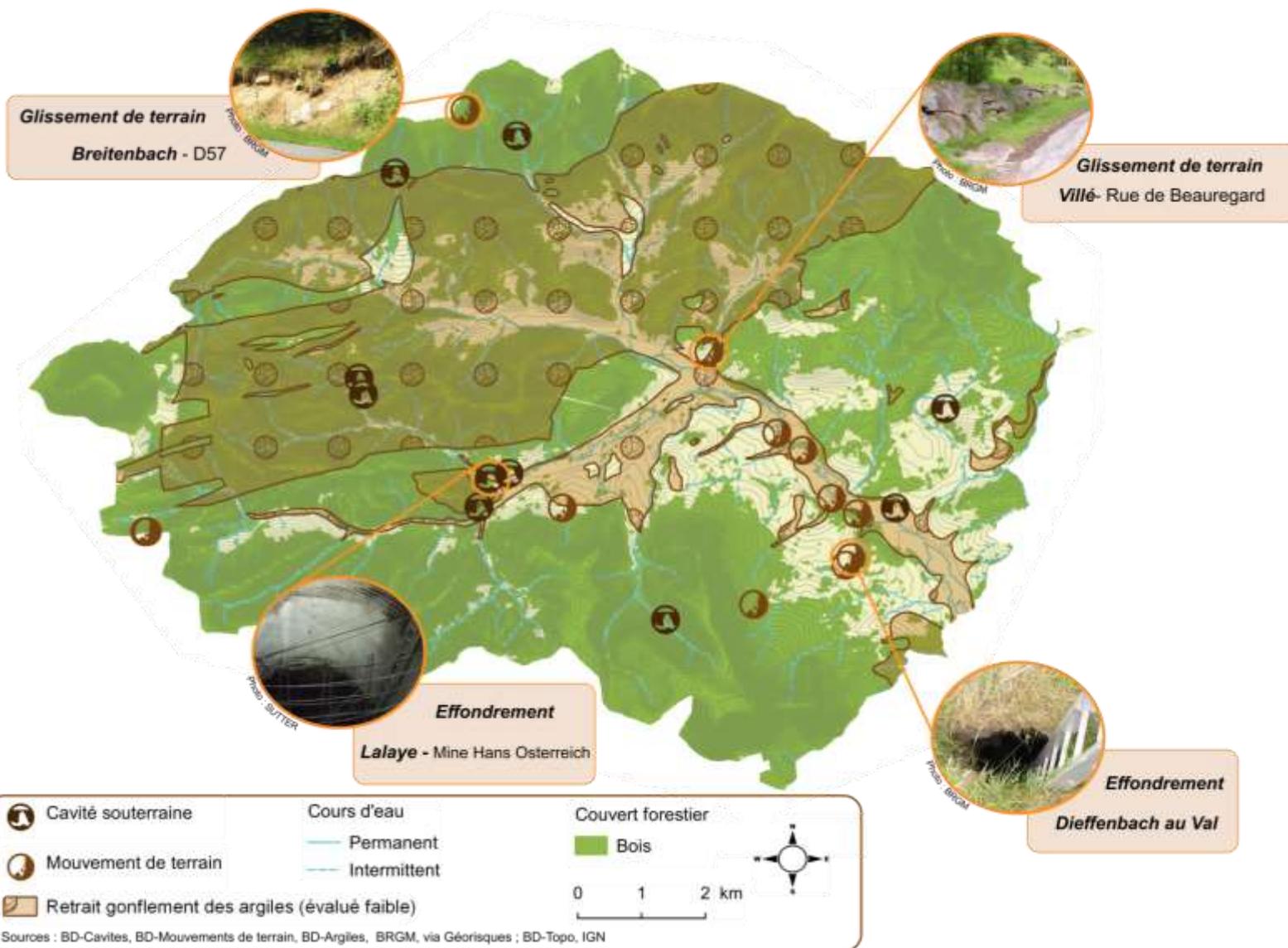
Les mouvements de terrain sur la communauté de communes de Villé

Dates	Localisation	Description
Avril 1983	Villé	Glissement de terrain avec mobilisation de matériaux d'origine anthropique
01 / 06 / 2005	Diffenbach au Val	Effondrement lié aux actions de l'eau et anthropique
Inconnue	Breitenbach D57	Glissement de terrain lié à l'érosion, l'activité hydraulique, et la fonte des neiges

Remarques : un événement récent s'ajoute, sur la D 697 (Mars 2017) à Neuve Eglise suite à un affaissement de la route.

Les mouvements de terrain

Les secteurs soumis aux mouvements de terrain sur la Communauté de Communes



Réagir en cas de mouvements de terrain

Avant	Pendant	Après
<p>Informez-vous des risques encourus et des mesures de sauvegarde</p>	<p>Fuyez latéralement au mouvement de terrain</p> <p>Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches</p> <p>Ne revenez pas sur vos pas</p> <p>N'entrez-pas dans un bâtiment endommagé</p> <p>Ecoutez les consignes des autorités et suivez ces consignes</p> <p>Si possible munissez-vous de votre Kit familial de mise en sûreté</p>	<p>Evaluez les dégâts et dangers</p> <p>Informez les autorités</p> <p>Mettez-vous à disposition des secours</p> <p>Ecoutez les consignes des autorités et suivez ces consignes</p>

Occurrences répertoriées sur la Commune

Glissement – Revers de Faîte
Chute de Bloc – Revers de Faîte

U Les feux de forêt

Feux en milieu forestier pouvant s'approcher des habitations et se propager dans les secteurs habités. Ces feux sont favorisés par une végétation sèche et les ensembles végétatifs continus favorisent leur diffusion menaçant ainsi les zones urbanisées (type lotissement par exemple).

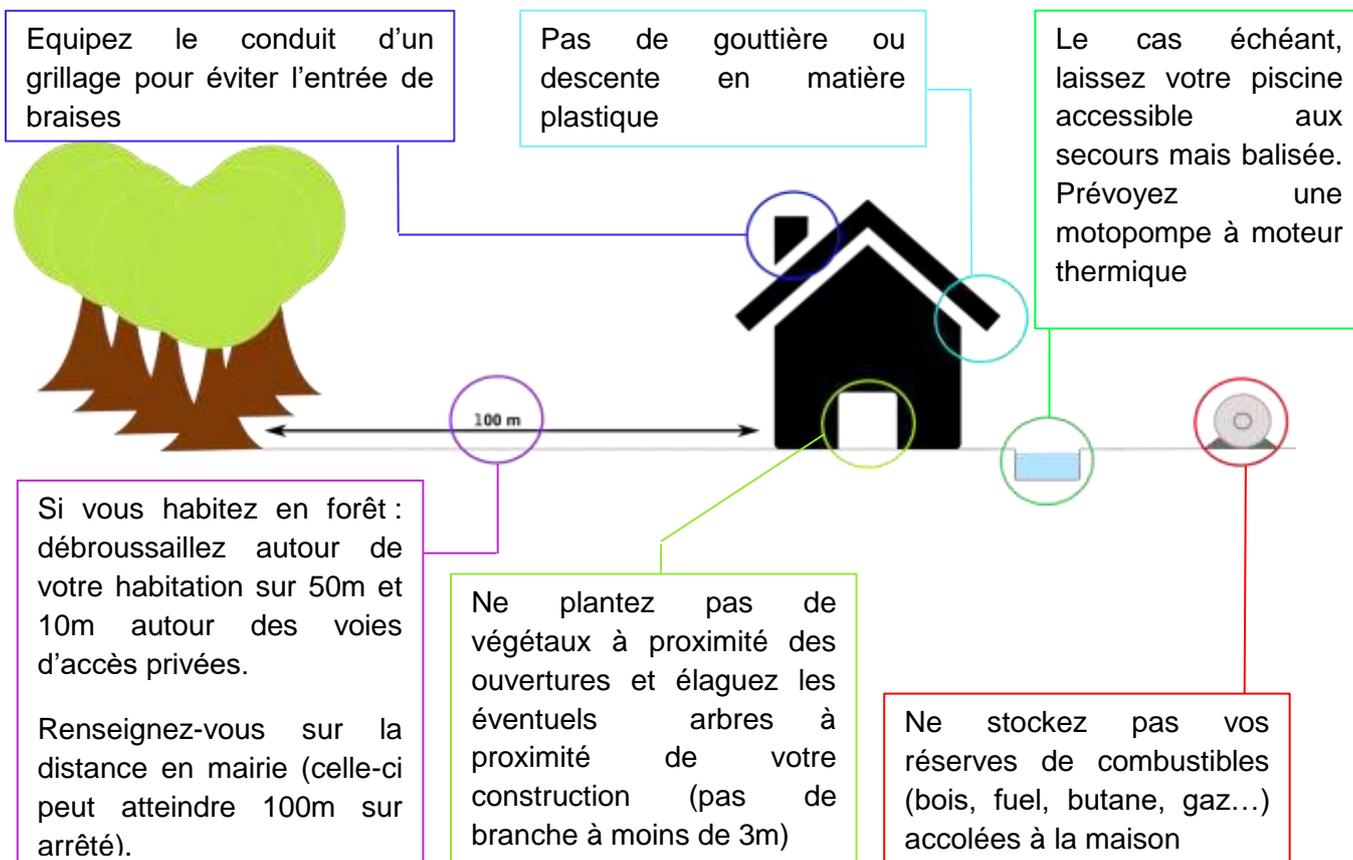


a Les feux de forêt – dommages attendus

Destruction de structures et perturbation des réseaux. La population est également impactée si elle est directement exposée (fumées, brûlures, décès....) ou perturbée par la perte de services ou de domicile.

Bien que l'ampleur de l'aléa soit inférieur aux événements connus dans le sud de la France, le département compte quelques départ de feux notamment les zones de broussailles lors des périodes de sécheresse.

Ainsi, le Document Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM 67), fait état de 37 départs de feux et 37,4 ha brûlés (total) en moyenne sur les sept années précédant le document de 2012 .



Préparer son habitation aux feux de forêt, d'après le dossier de presse *Protéger la forêt contre les incendies dispositif de lutte 2016*, Ministère de l'intérieur.



Source : DDRM 67, 2012

Comparatif du nombre de départs de feux sur le Bas Rhin et la moyenne des départements du Sud.

Réagir en cas de feux de forêt	
A l'intérieur	A l'extérieur
<p>Arrosez les abords de votre maison et les façades, et rentrer un tuyau d'arrosage à l'intérieur</p> <p>Si possible, gardez les voitures, vitres fermées contre les façades opposées à la direction du feu</p> <p>Laissez votre portail ouvert pour les secours</p> <p>Fermez volets, trappe de tirage de la cheminée, fenêtres bouches d'aération et de ventilation</p> <p>Obstruez les ouvertures restantes avec des serpillères mouillées</p> <p>Habillez-vous avec du coton et mettez un linge humide sur le nez pour vous protéger des fumées</p> <p>Ecoutez les consignes des autorités (radio et messages diffusés) et appliquer leur consignes</p> <p>N'évacuez que sur décision des sapeurs-pompiers ou des forces de l'ordre.</p>	<p>En voiture / A pied</p> <p>Recherchez un écran de protection (rocher, mur....) et placez un linge humide sur votre visage.</p> <p>Ecoutez les consignes des autorités et appliquer leur consigne</p>

r Les vents violents / tempêtes

Il s'agit d'un phénomène décrivant les mouvements d'air et notamment les frictions entre deux masses d'air de nature différente.

Cela se traduit par des vents violents et des rafales. Si les vents atteignent les 100km/h, le phénomène devient une tempête.



Les orages

L'orage est un phénomène atmosphérique pouvant être accompagné de vents violents, de précipitations importantes et parfois de tornades. Ces phénomènes sont intenses et durent généralement entre quelques minutes et quelques heures. Cependant, ils peuvent être localisés, lorsqu'ils sont dus au réchauffement du sol ou à la présence d'un relief ; ou se présenter en ligne.

a Les vents violents, tempêtes et orages – dommages attendus

Les dommages dus aux vents violents passent par la destruction des structures, le renversement d'arbres et le transport d'objets. Ces éléments ont également un impact sur la population (traumatismes par les objets, accidents de circulation...).

Les orages, phénomènes courts mais intenses, peuvent générer des problématiques liées à l'eau (inondations, coulées d'eau boueuse), à la grêle (destruction), aux vents violents (destruction), et à la foudre (électricité et feu). Les risques pour la population sont donc divers, de l'isolement jusqu'au décès (traumatisme, noyade, ensevelissement...). Les risques pour les structures vont de l'altération des structures à leur isolement.

Quelques tempêtes

Dates	Localisation	Description
25 / 01 / 1990	Nord de l'Europe	Tempête Daria – 95 victimes en Europe
26 / 12 / 1999	Nord de l'Europe	Tempêtes Lothar – 30 victimes en France
16 / 12 / 2011	Nord de l'Europe	Tempête Joachim – une partie de la toiture du Haut-Koenigsbourg arrachée



En cas de doute sur la violence de l'événement (absence d'information...), considérez l'éventualité la plus défavorable (vigilance rouge).

Réagir en cas de vents violents, tempête ou orage

Vents violents / Tempêtes	Orage
<p>Vigilance Orange (Météo France) :</p> <p>Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent. Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral. En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers. N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol. Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés. Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.</p> <p>Vigilance Rouge (Météo France) :</p> <p>Dans la mesure du possible Restez chez vous. Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales. Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.</p> <p>En cas d'obligation de déplacement Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers. Signalez votre départ et votre destination à vos proches.</p> <p>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés. N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol. Si vous êtes riverain d'un estuaire, prenez vos précautions face à des possibles inondations et surveillez la montée des eaux. Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion. Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.</p> <p>Dans tous les cas : si possible munissez-vous de votre kit familial</p> <p>Ecoutez les consignes des autorités et suivez ces consignes</p>	<p>Vigilance Orange (Météo France) :</p> <p>A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent. Ne vous abritez pas sous les arbres. Evitez les promenades en forêts et les sorties en montagne. Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.</p> <p>Vigilance Rouge (Météo France) :</p> <p>Dans la mesure du possible Evitez les déplacements. Les sorties en montagne sont particulièrement déconseillées.</p> <p>En cas d'obligation de déplacement Soyez prudents et vigilants, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses. N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr.</p> <p>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés. Si vous pratiquez le camping, vérifiez qu'aucun danger ne vous menace en cas de très fortes rafales de vent ou d'inondations torrentielles soudaines. En cas de doute, réfugiez-vous, jusqu'à l'annonce d'une amélioration, dans un endroit plus sûr. Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins. Si vous êtes dans une zone sensible aux crues torrentielles, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux.</p> <p>Dans tous les cas : Si possible munissez-vous de votre kit familial</p> <p>Ecoutez les consignes des autorités et suivez ces consignes</p>

Source : Météo France, « *Vigilance météorologique* » - « Conséquence et conseil », consulté le 29/06/2017



Les vagues de chaleur

Période de températures chaudes se maintenant plusieurs jours d'affilés. De plus, durant la nuit les températures se refroidissent peu. La période peut être accompagnée de sécheresse et de phénomènes liés. Ces périodes peuvent correspondre à des périodes de canicule.



a Les vagues de chaleur – dommages attendus

La population peut souffrir de ces phénomènes notamment les personnes les plus faibles (personnes âgées, enfants...). Les risques principaux sont liés à la température et au manque d'hydratation des personnes.

Ces phénomènes peuvent se combiner à la sécheresse et engendrer des désordres d'organisation comme la perturbation de la ressource en eau et la mise en place de restriction. De plus, des dommages aux biens et à l'environnement peuvent survenir.

Les vagues de chaleur importantes récentes

Dates	Description
1947	Vague de chaleur
2003	Vague de chaleur – la plus importante d'après le classement de MétéoFrance
2006	Vague de chaleur – moins intense que celle de 2003.

La vague de chaleur



En cas de doute sur la violence de l'événement (absence d'information...), considérez l'éventualité la plus défavorable (vigilance rouge).

Réagir en cas de vague de chaleur	
Vigilance Orange	Vigilance Rouge
<p>En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.</p> <p>Si vous avez besoin d'aide appelez la Mairie.</p> <p>Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais.</p> <p>Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit</p> <p>Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. A défaut, essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.</p> <p>Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.</p> <p>Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant, et environ 1.5L d'eau par jour si vous êtes une personne âgée et mangez normalement.</p> <p>Continuez à manger normalement.</p> <p>Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h).</p> <p>Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers. Limitez vos activités physiques.</p> <p>Ecoutez les consignes des autorités et suivez ces consignes</p>	<p>En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.</p> <p>Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie.</p> <p>Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour.</p> <p>Accompagnez-les dans un endroit frais.</p> <p>Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.</p> <p>Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez.</p> <p>Sinon essayez de vous rendre dans un dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) trois heures par jour.</p> <p>Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.</p> <p>Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour, même sans soif.</p> <p>Continuez à manger normalement.</p> <p>Ne sortez pas aux heures les plus chaudes.</p> <p>Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.</p> <p>Limitez vos activités physiques.</p> <p>Ecoutez les consignes des autorités et suivez ces consignes</p>

Source : Météo France, « *Vigilance météorologique* » - « Conséquence et conseil », consulté le 29/06/2017

Pour d'avantage d'informations : consultez le site du ministère des solidarités et de la santé sur www.sante.gouv.fr



La vague de froid

Période de températures froides se maintenant plusieurs jours d'affilés. Les températures restent froides durant la journée. Le plan grand froid est déclenché par le Préfet si la température est égale ou inférieure à 0°C et inférieures à -10°C la nuit
La vague de froid peut également être accompagnée de neige et verglas.



a Les vagues de froid – dommages attendus

Vague de froid :

La population peut souffrir de ces phénomènes notamment les personnes les plus faibles (personnes âgées, enfants....). De plus, des phénomènes liés peuvent se cumuler (neige, verglas,....).

Les vagues de froid importantes récentes

Dates	Localisation	Description
1 ^{er} au 27 février 1956	France	Vague de froid
12 Janvier au 6 Février 1963	France	Vague de froid
3 au 17 Janvier 1985	France	Vague de froid



En cas de doute sur la violence de l'événement (absence d'information...), considérez l'éventualité la plus défavorable (vigilance rouge).

Réagir en cas de vague de froid ou grand froid	
Vigilance Orange	Vigilance Rouge
<p>Évitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit. Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques. Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides. De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée. Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer. Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes même en hiver. Évitez les efforts brusques. Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. En cas de neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, emmenez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé. Pour les personnes sensibles ou fragilisées : restez en contact avec votre médecin, évitez un isolement prolongé. Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le " 115 ".</p> <p>Ecoutez les consignes des autorités et suivez ces consignes</p>	<p>Pour les personnes sensibles ou fragilisées : ne sortez qu'en cas de force majeure, évitez un isolement prolongé, restez en contact avec votre médecin. Pour tous demeurez actifs, évitez les sorties surtout le soir, la nuit et en début de matinée. Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides. De retour à l'intérieur assurez-vous un repos prolongé, avec douche ou bain chaud, alimentez-vous convenablement, prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée. Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer. Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes même en hiver. Évitez les efforts brusques. Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. Si le froid est associé à la neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, prévoyez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé. Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le " 115 " . Restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage.</p> <p>Ecoutez les consignes des autorités et suivez ces consignes</p>

Source : Météo France, « *Vigilance météorologique* » - « Conséquence et conseil », consulté le 29/06/2017

t Les chutes de neige

Lors des vagues de froid, il est courant d'être exposé à des précipitations sous formes de neige.

Ces chutes de neige ne sont pas tributaires de vagues de froid extrêmes et peuvent donc se matérialiser rapidement durant les périodes froides de l'année. Ces chutes de neiges peuvent être accompagnées de verglas notamment sur les routes.



a Les chutes de neige – dommages attendus

Les dommages encourus par la population sont liés au froid (hypothermie), à l'isolement et la perte de service. En effet, la neige peut perturber les réseaux en les recouvrant (routes, desserte, relais...) et de par son poids (réseaux filaire, antenne....).

Ces perturbations engendrent un second niveau de risque pour la population lors de ces déplacements gênés par des chaussées glissantes (accidents de la circulation par exemple).

Pour les territoires concernés, les avalanches et coulées de neige affectent la population (étouffement et traumatismes) ainsi que les structures.



En cas de doute sur la violence de l'événement (absence d'information...), considérez l'éventualité la plus défavorable (vigilance rouge).

Réagir en cas de chutes de neige abondantes	
Vigilance Orange	Vigilance Rouge
<p>Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. Privilégiez les transports en commun. Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR). Préparez votre déplacement et votre itinéraire. Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place. Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation. Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux. Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol. Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments. N'utilisez pas pour vous chauffer : - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc. - les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.</p> <p>Ecoutez les consignes des autorités et suivez ces consignes</p>	<p>Dans la mesure du possible Restez chez vous. N'entreprenez aucun déplacement autre que ceux absolument indispensables. Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.</p> <p>En cas d'obligation de déplacement Renseignez-vous auprès du CRICR. Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches. Munissez-vous d'équipements spéciaux. Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation. Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule. Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs.</p> <p>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux. Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol. Protégez vos canalisations d'eau contre le gel. Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable. Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion. Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments. N'utilisez pas pour vous chauffer : - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc. - les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.</p> <p>Ecoutez les consignes des autorités et suivez ces consignes</p>

Source : Météo France, « *Vigilance météorologique* » - « Conséquence et conseil », consulté le 29/06/2017

Les risques sanitaires

L'épidémie

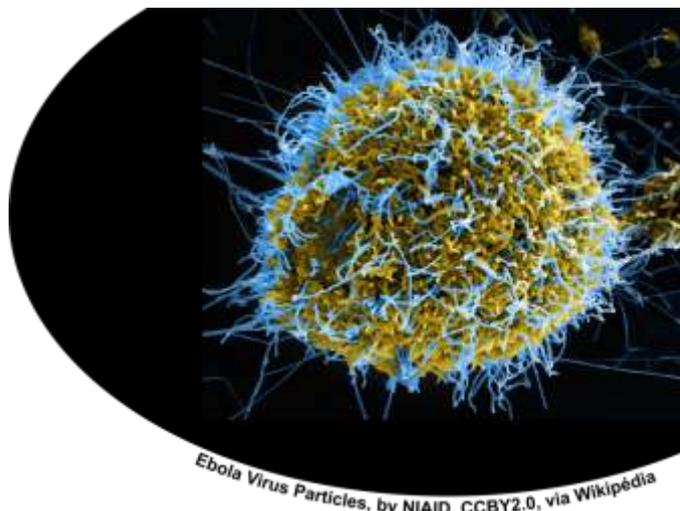
Chez l'homme, développement important d'une maladie pouvant être infectieuse.

L'intoxication

Trouble de l'organisme occasionné par l'exposition à un produit (ingestion, inhalation, contact).

L'épizootie

Chez l'animal, développement important d'une maladie pouvant être infectieuse.



a Les risques attendus – dommages attendus

Problématiques de santé avec symptômes propres à l'affection dont la diffusion est plus ou moins facile.

Dans le cas d'une intoxication, la diffusion dépend du produit à l'origine impactant directement le mode de transmission. Les sources d'intoxication sont multiples : nourriture, drogues, produits d'entretien....Par exemple, l'intoxication au monoxyde de carbone touche fréquemment des personnes à leur domicile.

Les maladies infectieuses touchent également un grand nombre de personnes. La principale difficulté dans ces situations est de préserver les personnes non contaminées et de soigner les contaminés. Pour cela, une réaction adaptée dès les premiers signes est nécessaire pour éviter la propagation de l'infection. Cependant, cette propagation est plus ou moins simple selon l'infection, mais également facilitée par les foyers denses de population et les échanges à travers le monde.

Pour limiter votre exposition à ce risque, renseignez-vous sur les foyers d'infection se manifestant et prenez vos précautions, notamment en cas de déplacements dans les secteurs hébergeant un foyer de contamination ou propices à certaines maladies. N'hésitez pas à demander conseil à votre médecin lorsque vous envisagé ce type de déplacement.

Quelques événements sanitaires récents

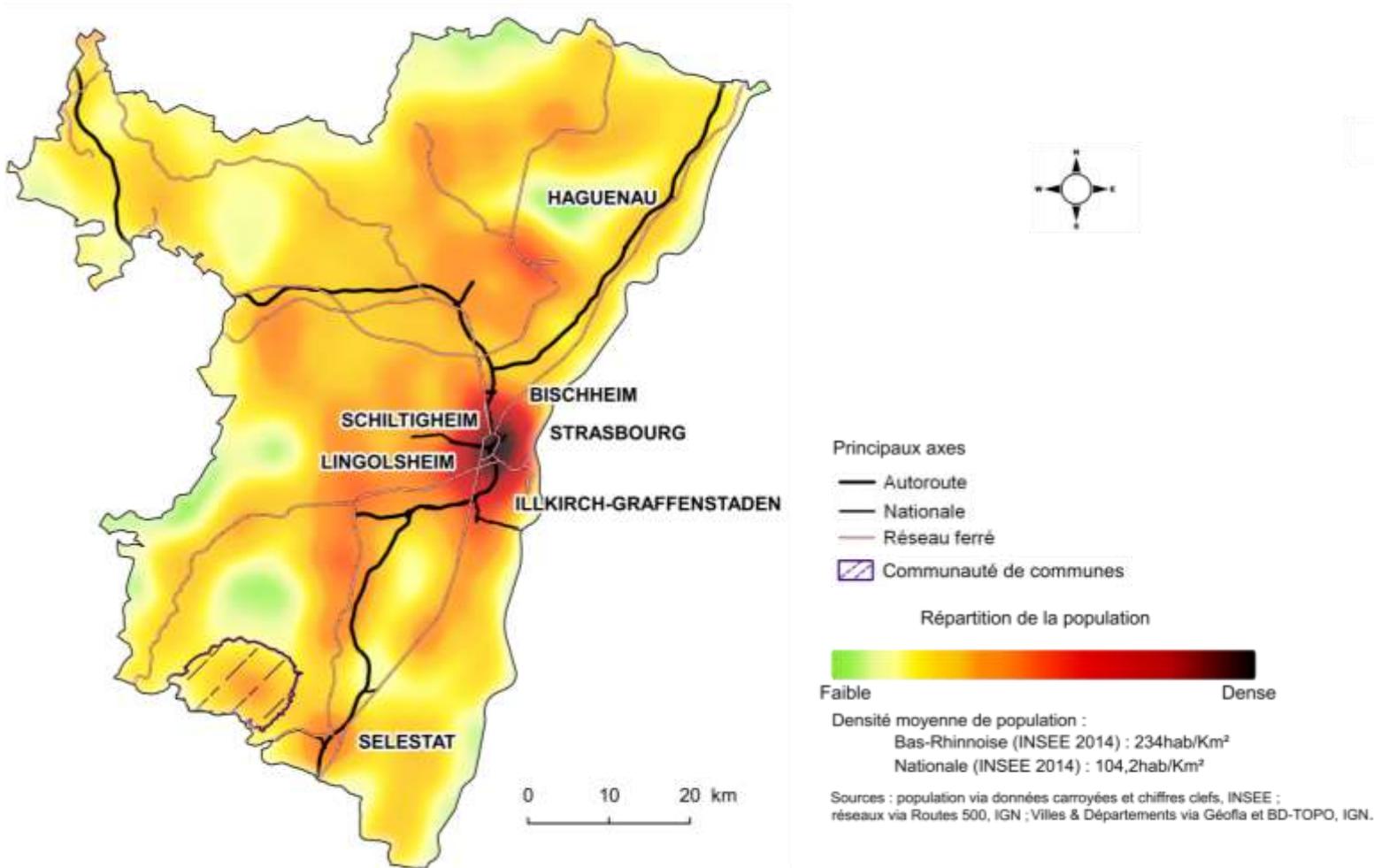
Dates	Description
2003	SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère) *
2009	H1N1 – pandémie (diffusion mondiale de la maladie) *

*D'après l'OMS, « *Qu'est-ce qu'une pandémie* », « *Comment les quatre grandes flambées du XXIe siècle ont fait voler en éclats plusieurs idées fausses tenaces* », consulté le 29/06/2017.

Des épidémies plus courantes touchent régulièrement la population. La grippe fait partie des épidémies que nous retrouvons quasiment chaque année par exemple

Les risques sanitaires

Répartition de la population humaine à travers le Bas-Rhin



Réagir en cas de problématique sanitaire		
Epidémie / Pandémie	Epizootie	Intoxication
<p>Si vous suspectez une exposition ou un risque d'exposition, consultez les services d'urgences médicales et les autorités</p> <p>Ecoutez les consignes des autorités et suivez ces consignes</p> <p>Renforcez et respectez les mesures d'hygiène (lavage des mains, protections des muqueuses, des voies aériennes....)</p>	<p>Si vous suspectez une exposition ou un risque d'exposition, consultez les services vétérinaires et les autorités</p> <p>En cas de possibilité de transmission à l'homme, consultez les services d'urgences médicales</p> <p>Ecoutez les consignes des autorités et suivez ces consignes</p> <p>Renforcez et respectez les mesures d'hygiène (lavage des mains, protections des muqueuses, des voies aériennes....) et éviter la proximité des élevages ou animaux concernés</p>	<p>Si vous êtes concernés, contactez les services d'urgences médicales</p> <p>Ecoutez les consignes des autorités et suivez ces consignes</p>

*D'après l'OMS, « Qu'est-ce qu'une pandémie », « Comment les quatre grandes flambées du XXI^e siècle ont fait voler en éclats plusieurs idées fausses tenaces », consulté le 29/06/2017.

W T.M.D. par la route

Potentiellement la plus part des matières peuvent être transportés. Ce mode de transport permet également des accès très diffus et menace une grande partie du territoire. Il s'agit du moyen majoritaire de transport des matières dangereuses. Cependant, le transport de ces matière est encadré : les axes de transports sont limités et les produits identifiés.



p T.M.D. par conduite

Ce mode de transport est également restreint dans l'espace. Cependant il est plus continu dans le temps. Les produits transportés sont également restreints par la possibilité de déplacement par conduite.

p T.M.D. par le rail

Ce mode de transport n'est pas présent sur le territoire. Cependant la proximité de tels vecteurs peut conduire à des problématiques associées à un accident de transport.

a Les risques

Les risques encourus sont liés à la nature du produit, sa quantité et sa diffusion.

Ceci entraîne des menaces pour :

L'Homme : intoxication et autres effets ;

L'environnement : pollution et destruction ;

Les structures et réseaux : dommages et souillures.

Les impacts dus à ces produits peuvent être conséquents à une explosion

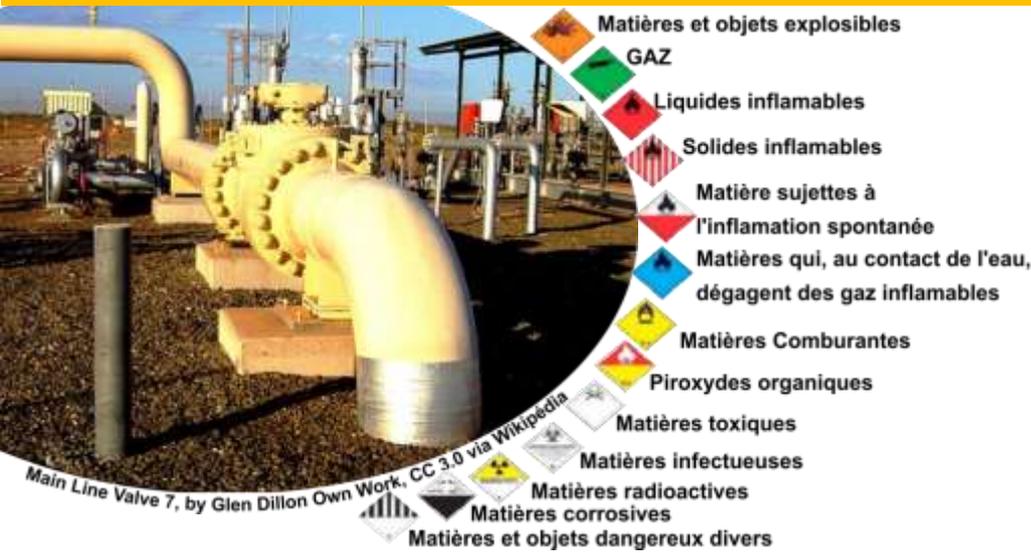
Les produits associés au risque nucléaire ont la particularité de présenter une durée de vie importante, impliquant des impacts à long terme sur la zone sinistrée.

Quelques événements liés au Transport de Matières Dangereuses

Dates	Localisation	Domages
1973	Saint-Armand-Les-Eaux (Nord)	Renversement d'un semi-remorque transportant du propane - 9 véhicules et 13 maisons détruits. Dispersion de débris dans un rayon de 450 m.
1997	Port-Sainte-Foy (Dordogne)	Collision au niveau d'un passage à niveaux entre un camion citerne un autorail - 12 morts, 43 blessés

Source : « *Le risque de transport de matières dangereuses* », Portail Géorisques, consulté le 10/07/2017

Le Transport de Matières Dangereuses (T.M.D.)



Si vous êtes témoin d'un accident lié au TMD

Prévenez les secours :

18, Sapeurs-Pompiers -
17, Gendarmerie/Police ;
Signalez-leur l'étiquetage du véhicule concerné (présence ou non de panneau orange et si oui les codes reportés, l'existence d'une étiquette et si oui l'information reportée).

Indiquez précisément le lieu de l'accident, le nombre de victimes et le types de dégâts matériels

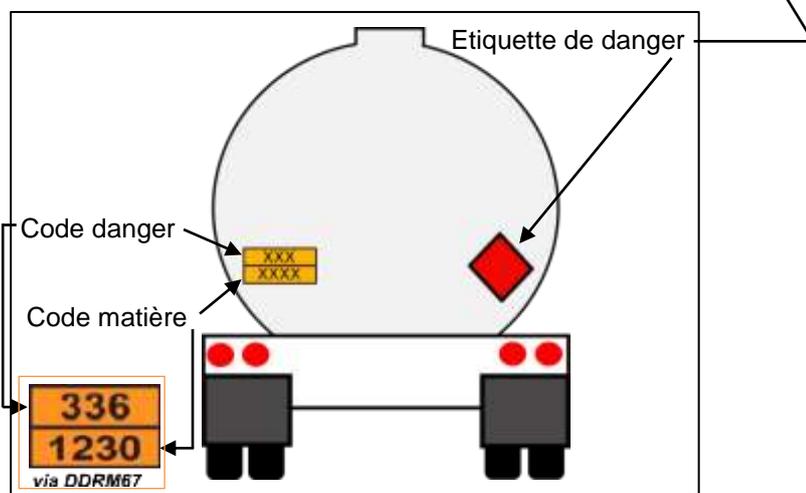
Restez à distance

Ne touchez pas aux blessés sauf si le feu se déclare

Ne fumez pas

Ecoutez les radios locales

Ne téléphonez pas afin de ne pas bloquer les standards des services de secours



Transport TMD, marquage.

Réagir en cas d'accident de Transport de Matières Dangereuses

A l'intérieur	A l'extérieur
Confiner-vous !	Abritez-vous et confinez-vous !
Restez à l'abri dans la structure	Abritez-vous dans la structure la plus proche
Fermez portes et fenêtres	Restez à l'abri dans la structure
Réalisez une étanchéité de fortune à l'aide de linges humides pour obstruer les ouvertures (tour de portes, de fenêtre, VMC,...)	Fermez portes et fenêtres
Ecoutez les consignes des autorités et suivez ces consignes	Réalisez une étanchéité de fortune à l'aide de linges humides pour obstruer les ouvertures (tour de portes, de fenêtre, VMC,...)
	Ecoutez les consignes des autorités et suivez ces consignes

m Le nucléaire

Bien que l'on ne recense pas d'unité de production sur le département, plusieurs unités menacent le territoire en cas de problématique. De plus les matières liées à la production sont convoyées et peuvent être à l'origine d'accident avec matière dangereuse (TMD).



a Les risques

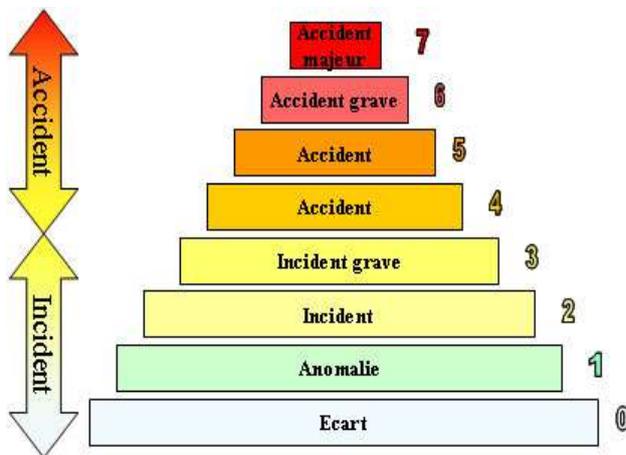
Les risques encourus sont liés à la nature du produit, sa quantité et sa diffusion.

Ceci entraîne des menaces pour :

- L'Homme : intoxication et autres effets ;
- L'environnement : pollution et destruction ;
- Les structures et réseaux : dommages et souillures.

Les impacts dus à ces produits peuvent être conséquents à une explosion

Les produits associés au risque nucléaire ont la particularité de présenter une durée de vie importante, impliquant des impacts à long terme sur la zone sinistrée.



a Incident / Accident

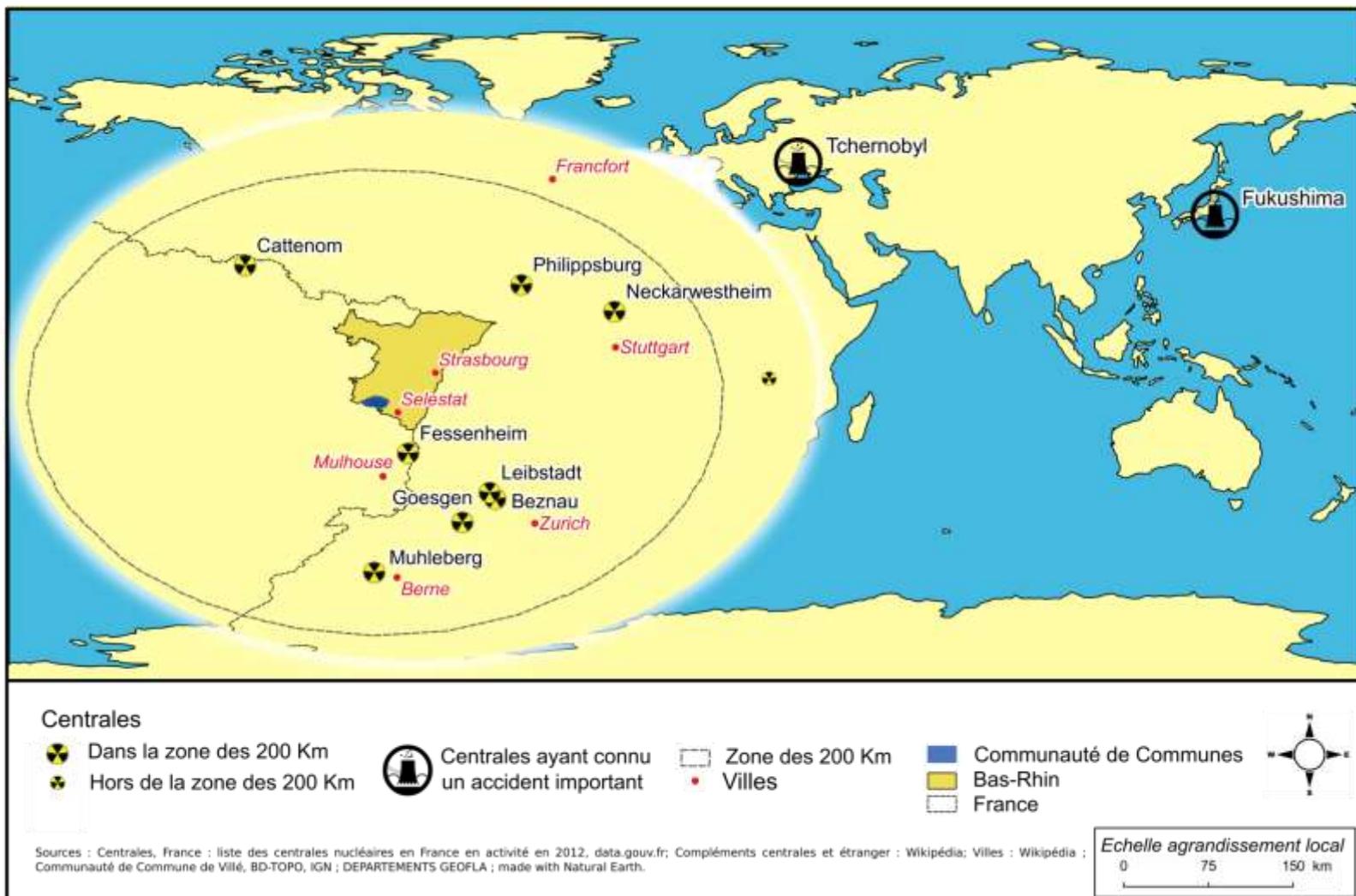
Les différentes problématiques liées au risque nucléaire sont classifiées selon l'échelle INES (International Nuclear Event Scale). Cette échelle est présentée ci-contre.

Quelques dates clefs dans l'histoire des catastrophes nucléaires

Dates	Accidents	Description
Avril 1986	Tchernobyl	Accident de production
Mars 2011	Fukushima	Accident de production du à la mise hors service de certaines parties de la centrale suite à un Tsunami

Le risque nucléaire

Diffusion des installations nucléaires proches ou ayant rencontrés un accident



Réagir en cas de problématique nucléaire

A l'intérieur

Confinez-vous !

Restez à l'abri dans la structure

Fermez portes et fenêtres

Réalisez une étanchéité de fortune à l'aide de linges humides pour obstruer les ouvertures (tour de portes, de fenêtre, VMC,...)

Ecoutez les consignes des autorités et suivez ces consignes

A l'extérieur

Abritez-vous et confinez-vous !

Abritez-vous dans la structure la plus proche

Restez à l'abri dans la structure

Fermez portes et fenêtres

Réalisez une étanchéité de fortune à l'aide de linges humides pour obstruer les ouvertures (tour de portes, de fenêtre, VMC,...)

Ecoutez les consignes des autorités et suivez ces consignes



Commune d'Urbeis



Le retour à la normale suite à un événement

Le retour à la normale

A l'issue de la manifestation de l'aléa, une phase de réhabilitation et de reconstruction commence. En effet, selon la violence des phénomènes, les dégâts engendrés varient du simple nettoyage à la reconstruction ou la relocalisation. Aussi, pensez à vos démarches assurantielles et prémunissez-vous en réalisant toutes les constatations nécessaires pour la réalisation de votre dossier avec votre assureur.

Lors de cette phase, il est important pour votre sécurité de suivre les directives des autorités et notamment d'attendre leur autorisation pour l'utilisation des réseaux d'eau, d'électricité et de GAZ. En cas de doute, contactez votre Commune pour vérifier une ou plusieurs informations problématiques.

De plus, en fonction de la nature de l'événement, des protocoles spécifiques pourront être mis en place pour la réhabilitation. Cependant, l'objectif de retour à la normale (état avant la crise) sera mitigé notamment par les nouvelles informations recueillies lors de l'événement. En effet, lors d'un événement majeur, l'aléa peut dépasser ce qui est prévue et fournir un nouveau repère aux gestionnaires qui l'intégreront dès le réaménagement du territoire. En cela, cette phase tend à un retour à la normale, qui sera en réalité, un nouvel état normal suite à l'événement sur lequel le territoire se réorganisera.

Les assurances

Démarche courante

Afin de vous prémunir, il vous est conseillé de réaliser une déclaration le plus tôt possible auprès de votre assureur selon les modalités prévues par votre contrat. Il est également conseillé de vous assurer de disposer de l'ensemble des justifications nécessaires des dommages, avant de procéder à leur remise en état ou tout autre modification.

Démarche spécifique à la reconnaissance de l'état de Catastrophe Naturelle.

Certains phénomènes peuvent être reconnus comme catastrophes naturelles dans le régime

Exemple d'aléas pouvant être reconnus*

Inondations par débordement de cours d'eau
Inondations par ruissellement et coulées de boue associées
Inondation par remontée de nappe phréatique
Crue torrentielle
Phénomènes liés à l'action de la mer
Mouvements de terrain
Sécheresse/réhydratation des sols
Séisme
Vent cyclonique
Avalanche

assurantiel (voir ci-contre). Lors de tels phénomènes une organisation spécifique permet de centraliser les dégâts afin d'appuyer la demande de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Cette demande est étudiée et donne lieu, si elle est approuvée, à un arrêté interministériel.

*d'après CERFA 13669*01



Lors de la mise en place de cette démarche, les recommandations de priorisation des démarches et de respect des délais fixés, demeurent. De plus, il est également conseillé de vous assurer de disposer de l'ensemble des justifications nécessaires des dommages, avant de procéder à leur remise en état ou toute autre modification.

Résumé de la démarche de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Niveau	Missions	
	Montantes	Descendantes
Ministère et commission interministérielle	IV) Analyse en commission interministérielle	V) Rend : soit un avis favorable accompagné de l'arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, soit un avis défavorable ou repousse dans l'attente d'éléments supplémentaires
Préfecture 	III) Analyse le dossier avant de le transmettre au ministère	VI) Communique aux élus la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
Commune (Maire) 	II) Communiquer vers les administrés pour leur demander de déclarer leurs dégâts Doit réaliser le dossier communal synthétisant les dommages et motivant la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (déclaration et procédure spécifique) Transmet le dossier à la préfecture pour examen	VII) Communique aux administrés la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle Accompagne les sinistrés dans leurs démarches
Administrés 	I) Déclarer les dommages subis en mairie (de façon manuscrite) Déclarer les dommages auprès de son assureur	VIII) Déclarer les dommages auprès de son assureur sous dix jours accompagné de la copie de l'arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle



La réserve communale de sécurité civile

Qu'est-ce que la réserve communale de sécurité civile ?

La réserve communale permet de fournir une force supplémentaire à la Commune lors d'événements majeurs. Il s'agit de personnes volontaires souhaitant s'impliquer dans la sécurité de leurs concitoyens mais n'ayant pas encore eu l'occasion ou n'ayant que peu de temps à consacrer. En effet, les temps d'activité de la réserve sont liés directement à la survenue d'un événement majeur et en restreignent donc le volume. Cependant, en temps normal, la réserve peut être mobilisée pour l'entraînement à ses missions et la prévention de la population.

La constitution de cette réserve est une démarche que votre Commune peut mettre en place, renseignez-vous auprès de la Mairie de votre commune pour connaître sa situation exacte.

Quelles sont ses missions ?

Les missions de la réserve communale de sécurité civile sont fixées par la Commune et traitent des mesures de sauvegarde. Ces mesures contribuent à l'accompagnement et la prise en charge de la population lors d'événements majeurs. Cependant, ces missions sont à distinguer des actions de secours qui demeurent du ressort des pompiers.

Quelles obligations en cas d'engagement ?

Les modalités d'organisation de la réserve communale ainsi que les temps consacrés (formation, exercice...) sont à la charge de la Commune. Pour plus d'informations, sur la vie de la réserve communale, rapprochez-vous de la Mairie.

Ce dispositif permet également d'encadrer les personnes souhaitant se rendre utiles en cas de catastrophes. La planification permet de répartir les missions et de gagner en efficacité en cas de besoin.

Comment intégrer ce dispositif ?

Si vous souhaitez rejoindre la réserve communale, contactez votre Mairie. En effet, l'équipe communale vous apportera un complément d'information et vous indiquera les procédures d'inscription.



Pour aller plus loin :

Nous vous invitons à vous préparer à ces événements particuliers en constituant votre kit Familial de Mise en Sûreté et en élaborant votre Plan Familial de Mise en Sûreté. Cette démarche vous permet d'anticiper les questions qui se poseront le jour venu et vous permettra de vous adapter plus facilement en cas d'événement.

De plus il est possible de se former aux gestes de premiers secours pour compléter cette préparation. Pour cela rapprochez-vous d'organismes de formation.

Informations particulières :

Informations propres à la Commune : rapprochez-vous de votre Mairie

Les sites à consulter pour étoffer ses connaissances :

<http://www.gouvernement.fr/risques>

<http://www.georisques.gouv.fr/>



Si vous êtes témoin d'un accident ou de la survenue d'une situation

1. Assurez votre propre sécurité et celle des personnes autour de vous. *Ne vous exposez pas inutilement et limitez le risque de sur accident !*



2. Alerte les secours. *En appelant les secours vous permettez la mise en place de la chaîne des secours*



SAMU



**Police /
Gendarmerie**



Pompiers



**114 : sourds et
malentendants**



**112 : numéro
européen**

Indiquez :

- votre position (si possible l'adresse précise)
- vos coordonnées et votre identité
- la nature de la situation
- le nombre de victimes et si possibles leur état (blessures, malaise...)
- les dangers potentiels (incendie, matières dangereuses, ravin...)

Répondez à toutes les questions et demandes de votre interlocuteur

Appliquez les consignes données par votre interlocuteur

Ne raccrochez que sur demande de votre interlocuteur

3. Appliquez les directives des secours. *Votre interlocuteur vous demandera peut être de réaliser certaines actions pour faciliter l'action des secours et/ou pour assister la ou les victimes en attendant l'arrivée des secours.*

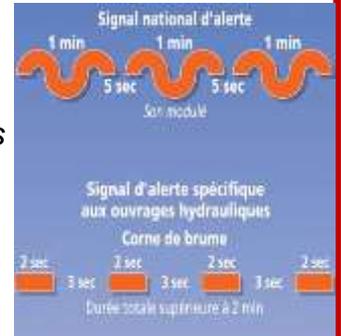


En cas de situation d'alerte

1. Identifiez l'alerte.

Signal national d'alerte : *confinez-vous, écoutez et respectez les consignes des autorités*

Signal corne de brume : *rejoignez les hauteurs immédiatement*

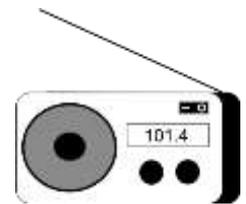


N'allez pas chercher vos enfants à l'école avant l'autorisation des autorités, des plans spécifiques sont prévus pour leur prise en charge et leur mise en sûreté.

N'utilisez votre téléphone qu'en cas de nécessité, les services de secours ont besoin des lignes téléphoniques.

2. Tenez-vous informé de l'évolution de la situation et des consignes des autorités.

Ecoutez la radio France Bleu Alsace sur 101.4



Les numéros des services d'urgences



Pompiers



SAMU



**Police /
Gendarmerie**



**Sourds et
malentendants**



Numéro européen